

VERBATIM DE LA RÉUNION D'OUVERTURE BAYEUX, le 20 mars 2013, 20h à 23h, Salle St Laurent

En tribune

Commission particulière du débat public:

Claude BRÉVAN, Présidente
Jean-Louis CHEREL, membre
Roger SILHOL, membre
Mireille LETEUR, membre
Laurent PAVARD, membre

Représentants de l'Etat

Monsieur Michel LALANDE, préfet de région Basse-Normandie
Vice-amiral Bruno NIELLY, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Maîtrise d'ouvrage

Yvon ANDRÉ, Directeur général délégué EDF Energies Nouvelles, Président de la Société Eolienne offshore du Calvados
Bernard GUITTON, directeur du projet, EDF EN
David LEMARQUIS, chef du projet, EDF EN
Brice COUSIN, chef de projet, wpd

Claude BRÉVAN

Si vous voulez bien vous installer, nous allons démarrer cette réunion assez rapidement. Je vous remercie. M. le Préfet, Amiral, MM. et Mmes les Présidents, les maires, Mmes, MM., je suis particulièrement heureuse d'ouvrir cette séance, c'est la première d'un long débat. Je vous expliquerai tout à l'heure exactement ce que c'est que le débat public. Mais d'abord nous allons demander à M. le Préfet de région M. LALANDE et à l'Amiral NIELLY de nous dire quel est leur rôle dans cette affaire, ce qu'ils en attendent. Je dis d'emblée qu'ils nous quitteront assez rapidement parce qu'ils ont d'autres obligations. En tout cas je les remercie vraiment d'avoir accepté de participer à cette séance inaugurale. Amiral, je vous donne la parole si vous voulez bien.

Vice-amiral Bruno NIELLY, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Merci beaucoup, Mme la Présidente. M. le Préfet, M. le Président, Mmes et MM. les élus, Mmes et MM., je suis le vice-amiral d'escadre Bruno NIELLY, je siége à Cherbourg à la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et avec M. LALANDE, préfet de région de Basse-Normandie et du Calvados, nous sommes compères, coordonnateurs sur la représentation de l'État dans la construction de ce futur champ d'éoliennes à Courseulles-sur-Mer. Alors peut-être pour certains d'entre vous est-il utile que je rappelle en deux mots qu'est-ce que c'est qu'un préfet maritime, quel est son rôle ? Donc je suis le représentant de l'État en mer pour une zone qui s'étend du Mont-Saint-Michel à la frontière franco-belge et qui s'arrête à mi-chemin entre la France et l'Angleterre, dans cette Manche Pas-de-Calais qui est une zone très étroite. Mes attributions s'exercent principalement dans cinq domaines : le domaine historique de la sécurité maritime sous tous ses aspects, le domaine de la préservation de l'environnement marin, le développement d'une économie durable pour la mer et du littoral - comprenez derrière le soutien des activités de pêche et aujourd'hui le développement d'économie autour de l'énergie renouvelable, la lutte contre les activités illicites en mer - comprenez tous les trafics qui utilisent la mer comme vecteur ; Dieu merci dans cette zone nous sommes relativement protégés par rapport à d'autres, mais il y a quand même des trafics qui existent - et puis un autre domaine un peu historique qui est bien sûr la protection des approches du territoire et la sûreté des installations portuaires majeures de la façade. Concernant les énergies marines renouvelables qui est un champ nouveau pour notre pays et donc pour nos administrations, je rappelle que la loi du Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs assez chiffrés, clairs qui sont d'atteindre 23 % de notre consommation d'énergie venant d'énergies renouvelables d'ici 2020 et de façon très concrète provenant d'énergies marines renouvelables, c'est-à-dire à partir de la mer, d'atteindre une puissance de 6 Giga Watt d'ici 2020. Ces objectifs ont été confortés par la conférence environnementale de septembre dernier comme étant en particulier des exemples très concrets de la transition écologique. Concernant le champ de Courseulles-sur-Mer, les travaux de planification et surtout de concertation ont commencé en amont en 2009 et 2010 de façon très organisée et très régulière. Puis l'État a diffusé un cahier des charges qui a finalement conduit à la sélection d'un consortium pour étudier le développement de ce champ. Ce cahier des charges pour ce qui me concerne comme préfet maritime, impose un certain nombre de mesures liées à la sécurité en mer comme une signalisation conforme aux recommandations

internationales des dispositifs d'identification des champs sur les équipements électroniques des navires et des postes de surveillance à terre, un réseau de vidéosurveillance ou des aménagements pour faciliter l'intervention des moyens de sauvetage. Tout ceci évidemment me concerne directement comme préfet maritime dans la mission que j'évoquais tout à l'heure de responsable de la sécurité maritime sous tous ses aspects en mer. Avec M. le préfet LALANDE nous avons installé à mi-septembre 2012 une instance de concertation qui va accompagner le développement du projet, la mise en place du chantier, la vie du champ jusqu'à son démantèlement. Cette instance de concertation, nous avons souhaité qu'elle puisse travailler à travers des groupes de travail thématiques et je ne vous surprendrai pas en disant que je suis avec beaucoup d'attention les travaux d'un groupe particulier de travail qui est spécialisé sur la sécurité maritime que j'évoquais. Je terminerai mon propos en vous disant que j'ai dans ce projet, dans le suivi de ce projet, deux préoccupations majeures aujourd'hui. L'une concerne le risque lié à la présence d'engins historiques dans la zone future du champ au milieu de la baie de Seine. Vous connaissez l'histoire de cette région et vous savez que les deux guerres mondiales ont laissé des traces y compris au fond de la mer et que le travail de dépollution au sens large du fond de la mer dans nos eaux territoriales est un travail de longue haleine qui ne se terminera probablement que dans plusieurs décennies et donc il est probable qu'il y a encore, que l'on va découvrir au fur et à mesure du chantier, il est possible que l'on découvre des engins historiques et qu'il faudra s'en occuper. Et donc je suis avec beaucoup d'attention la méthodologie qui sera utilisée pour la détection, l'identification et la neutralisation finale de ces engins qui revient naturellement à la Marine Nationale. La deuxième préoccupation principale pour moi est le suivi des mesures qui permettront la pratique de la pêche en sécurité autour du champ et pourquoi pas dans le champ. Aujourd'hui je n'ai pas de vision très claire sur ce qui sera possible de faire et sous quelles conditions il sera possible de le faire donc je n'entre pas dans les détails, mais j'attends effectivement de la part du groupe de travail dans lequel se trouve l'État, le consortium et les acteurs, en l'occurrence les marins-pêcheurs, des suggestions, des recommandations pour que soient organisées en sécurité les activités de pêche autour et pourquoi pas dans le champ. Voilà, je clos là mon propos. Je souhaite évidemment la plus grande ouverture et le plus grand dynamisme au débat public qui s'ouvre ce soir parce que je suis convaincu que c'est une condition essentielle du succès de ce grand projet. Et je garantis en tout cas à tous les acteurs qui seront parties prenantes de ce débat la plus grande écoute de la part de l'État maritime que je représente ce soir. Je cède la parole à M. le préfet LALANDE pour la partie plus terrestre.

Michel LALANDE, préfet de région Basse-Normandie

Merci beaucoup, Amiral. M. le Président du Conseil Régional, M. le Président du Conseil Général, Amiral, Mme la Présidente, Mmes et MM. les élus, MM. les Présidents des organismes consulaires, Mmes, Mlles, MM.. Merci Mme la Présidente, chère Mme BRÉVAN, de m'offrir l'opportunité de m'exprimer devant les participants, tout de même nombreux, à votre première réunion publique consacrée à un grand projet celui de l'installation d'un parc éolien en mer à Courseulles-sur-Mer. Je tiens dans le délai que vous m'avez imparti, c'est-à-dire 10 minutes et je connais votre rigueur Mme BRÉVAN, à apporter à l'assemblée trois éclairages. Le premier éclairage, il tient tout d'abord à l'autorité organisatrice du débat public : que les choses soient bien claires cette autorité n'est pas l'État que je représente à ma façon

ici, mais une autorité indépendante de lui. La Commission nationale du débat public ne relève en rien, ni du niveau central, ni du niveau local. C'est une instance indépendante qui est là pour conseiller les maîtres d'ouvrage et la puissance publique dans sa plus grande diversité au regard des décisions que les uns et les autres ont à prendre. Le débat qui va se dérouler tout au long des semaines à venir, donc sous l'égide de cette autorité indépendante et sans que l'État n'y interfère de quelque manière que ce soit, devra permettre ici comme dans tous les autres débats publics qui maintenant se sont déroulés en France et outre-mer depuis plus de 10 ans, devra donc permettre l'expression des uns et des autres et devra favoriser l'émergence de réponses aux nombreuses questions que vous ne manquerez pas de poser ce soir et tout au long des débats territoriaux qui seront organisées jusqu'à la fin juin. Ce temps du débat en amont est très important pour favoriser la sensibilisation du corps social sur un projet qui le touche tout de même fortement, même si ce projet est maritime, mais aussi bien sûr pour favoriser la maturité d'un projet de cette nature. Pourtant l'État est un acteur important dans ce dossier si l'on veut bien admettre qu'il existe un amont et un aval – voyez, je n'ai pas tout perdu de vos enseignements, Amiral - et c'est sur ces deux volets, l'amont et l'aval que je voudrai porter les deux éclairages suivants. Le projet de parc éolien en mer de Courseulles illustre de manière très concrète la volonté du gouvernement de donner du sens à la transition énergétique dont le Président de la République a jeté les bases en septembre dernier devant le Conseil Économique et Social et Environnemental, place d'Iéna à Paris. Les objectifs poursuivis par le gouvernement tiennent dans cette idée qu'il est aujourd'hui indispensable de concevoir un nouveau modèle de développement plus économe et basé sur une énergie plus respectueuse de l'environnement. Les objectifs de la France sont de réduire ses importations d'énergies fossiles et de respecter ses engagements européens qui visent notamment d'ici 2020, à réduire de 20 % ces émissions de gaz à effet de serre et porter, et ce point est très important, la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation d'énergie finale. Dans ce cadre, l'objectif de développement fixé à la filière éolienne s'élève à 25 000 MW en 2020, dont 6 000 MW pour l'éolien en mer. Nous voilà bien sur les engagements de la France sur le plan national et international avec la part fixée à l'éolien en mer. Le 11 juillet 2011, un premier rappel pour le développement de capacités de production d'électricité par énergie éolienne offshore a été lancé par le gouvernement. Le 6 avril 2012, le gouvernement arrêtaient les lauréats de ce premier appel d'offres dont le groupe qui va présenter ce soir son projet pour Courseulles. Derrière cet enjeu énergétique se dresse bien sûr, et chacun l'aura compris, la presse l'a beaucoup souligné, se dresse une très grande ambition industrielle. La construction et l'assemblage de ces fermes éoliennes et demain des installations hydroliennes représentent pour notre région un enjeu comme on le dit aujourd'hui communément, un enjeu extrêmement important. C'est une ambition régionale, c'est une ambition française, c'est une ambition européenne, c'est une ambition internationale, comme l'a été l'aéronautique, comme elle l'est encore aujourd'hui et comme a pu l'être le nucléaire civil en son temps. Le troisième et dernier éclairage que je voudrai porter, c'est bien sûr celui de l'aval et en cela je reprends ma casquette que je n'ai pas amenée ce soir Amiral, j'aurais peut-être dû, ma casquette bien sûr de représentant du gouvernement ici, mais de préfet de département investi de responsabilités administratives. Quelles sont mes responsabilités en qualité de préfet de département sur un dossier comme celui-ci ? Elles sont à plusieurs niveaux, mais pour faire simple, j'en ai retenu deux qui me

paraissent très importantes. La première bien sûr c'est le raccordement électrique, car faire une ferme éolienne en mer c'est bien, faire en sorte que l'électricité produite éclaire les habitants d'ici ou d'ailleurs c'est mieux, donc il va falloir tirer des câbles électriques qui vont venir à terre et ensuite irriguer bien sûr le réseau électrique français, voire européen. Amener des câbles c'est par rien, on en a déjà parlé ensemble et pour préparer cet aspect majeur du dossier d'ores et déjà on a réuni sous l'égide du secrétaire général de la préfecture qui est là, un groupe de travail, un groupe de dialogues pour arrêter trois faisceaux possibles de passage et de discussions en discussion on arrivera à un faisceau, puis on précisera le faisceau pour arriver à tracer un itinéraire de passage de ce câble. Bien sûr le passage du câble il donnera lieu à des études approfondies ça va de soi, le câble sera enterré et comme il faudra là où il passera, que nous obtenions des droits réels, il faudra que nous passions par des procédures d'enquête publique qui donneront lieu soit à des cessions à l'amiable, soit à des expropriations, mais le passage du câble ne sera pas un passage clandestin, ce sera un passage transparent, un passage assumé et il m'appartiendra de conduire l'exercice de cette procédure qui est une procédure bien connue de nous tous et parfaitement régaliennne. Le deuxième volet de ma responsabilité et qui n'est pas mince au cas d'espèce, ce sera de signer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public, car l'amiral est compétent sur la mer, sous l'eau, mais moi je reprends ma compétence terrestre. Le droit administratif est bien fait dans notre pays quand même, donc la terre c'est moi et le sous-sol c'est moi et lui c'est tout ce qui flotte et l'eau. Et bien sûr dès lors que les mâts seront fichés dans le sol et enfoncés, vous nous avez expliqué ça, dans des grandes profondeurs il faudra bien sûr donner des autorisations et ces autorisations seront données par arrêté préfectoral. Mais je vous le dis, enfin vous en étiez convaincus, ce n'est pas des autorisations qu'on va accorder à la petite nuit dans un coin, dans un bureau de la préfecture. Ce seront des autorisations qui seront données, après que là encore une concertation très large ait été menée. Amiral, vous l'avez rappelé, dès le mois de septembre avec le président du conseil régional qui est là, nous installions à la préfecture un groupe de dialogues avec des maires - vous étiez d'ailleurs nombreux à être venus -, des représentants de la pêche - et ils étaient nombreux à être là -, pour commencer déjà à entrevoir ce que sera finalement les conditions de l'installation de ces mâts qui vont tout de même porter sur un périmètre de 50 km², ce qui n'est tout de même pas rien. Donc, il y aura un autre espace de discussion qui a déjà commencé, mais qui va bien sûr être approfondi à mesure que nous avancerons et qui nous permettra de voir dans quelles conditions, ces éventuels mâts et ces futurs mâts seront installés. Le débat que vous allez conduire pendant quatre mois ne va donc pas épuiser le temps de parole que fait jaillir un tel projet. Son importance justifie qu'un temps de parole aussi conséquent soit accordé. Mais pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et c'est pourquoi moi je ne participerai pas à vos travaux, il est important que l'État soit à l'écoute et on ne peut pas être à l'écoute et en même temps acteur d'un débat, c'est une question de loyauté, de déontologie vis-à-vis finalement du corps social et c'est pourquoi comme l'a dit l'Amiral on va écouter, nos services qui vont rester là ce soir vont bien sûr répondre aux questions que vous pouvez leur poser sur un plan technique, mais il me paraît très important que l'État soit en recul si on veut que le débat soit serein, soit un débat transparent, soit un débat sincère pour que lorsque viendra le temps des décisions éclairées des débats que vous aurez eus, nous puissions prendre chacun pour ce qui nous concerne, les décisions qui nous paraîtront, non pas en âme et conscience, mais au

regard des intérêts, de l'intérêt général de la région, de l'intérêt général des populations et de l'intérêt général de la France, les décisions qui nous paraîtront les plus opportunes. Je vous remercie.

Claude BRÉVAN

Merci, M. le Préfet. Si vous le voulez bien je vais rappeler quelques points tout à fait de détail et assez prosaïques. Si certains d'entre vous ne souhaitent pas que votre image, votre photo en quelque sorte soit utilisée dans des supports du débat, dans le compte rendu par exemple, il faut qu'il le signale à une des hôtesse, ça c'est un premier point. Ensuite, je vais vous expliquer comment se passe le débat, mais un point que vous comprendrez sûrement c'est que l'intérêt du débat c'est que le maximum de personnes puisse s'exprimer donc les temps de paroles qui seront attribués, sont assez brefs et on vous demandera d'être concis. Nous vous demanderons aussi de vous nommer et de dire si vous êtes un particulier ou si vous représentez une institution parce que c'est important dans le compte rendu du débat. Enfin à l'entrée, il y a des formulaires qui sont à votre disposition si vous souhaitez émettre un avis ou poser une question, vous pouvez le faire. Certaines personnes hésitent à lever la main dans ces réunions donc qu'elles n'hésitent pas à poser leurs questions par écrit, des hôtesse les récupéreront et nous les reformulerons, mais bien évidemment c'est beaucoup plus vivant si vous-même prenez la parole pour le faire. Très rapidement, sur ce qu'est le débat public, je ne reviendrai pas sur l'histoire, M. le Préfet l'a bien présenté, je présenterai plutôt les objectifs de ce débat. Ce débat c'est d'abord d'informer le public et de le laisser s'exprimer. On est dans un contexte un peu particulier par rapport à la plupart des débats publics et je crois que l'Amiral et le Préfet l'ont souligné, il y a déjà eu beaucoup de concertation qui ont été faites autour de ce projet auprès d'un certain nombre de publics particuliers : les pêcheurs, les milieux économiques, les élus. Et le grand public lui a été assez peu associé et donc en quelque sorte, nous avons une certaine dissymétrie qui existe dans la connaissance que les uns et les autres ont de ce dossier. Donc nous serons obligés de revenir vraiment à la base de ce dossier pour que tout le monde ait le même niveau d'information, ça paraît tout à fait essentiel. Alors, je crois que peut-être nous pouvons dire, nous pouvons expliquer pourquoi il y a eu toute cette concertation avant. Ce n'est pas simplement pour vous dire : nous allons vous présenter un projet qui est déjà tout bouclé de A à Z, c'est parce que c'était une des conditions de l'appel d'offres. Une des conditions de l'appel d'offres obligeait les candidats à vérifier l'acceptabilité locale du projet, c'est-à-dire d'éviter de lancer un projet qui de toute façon n'aurait eu aucune chance de perdurer tout simplement ou de prospérer parce qu'il y avait des empêchements absolument dirimants. Donc nous voyons bien les enjeux extrêmement importants que sont la pêche notamment et d'autres enjeux également, c'est pour ça que ce projet a été concerté de manière approfondie, ce n'est pas pour faire une distinction entre quelque sorte d'heureux élus qui auraient le droit à une concertation particulière et puis les autres.

Peut-être est-ce que je peux vous présenter la Commission et puis peut-être aussi les personnes qui sont à l'autre table puisque nous sommes séparés : il y a d'un côté la maîtrise d'ouvrage avec M. Yvon ANDRÉ qui est le président de EDF Énergies Nouvelles et qui est le président de Éoliennes offshore du Calvados ; M. GUITTON qui est le directeur de projet ; M. COUSIN qui est bien connu notamment des pêcheurs parce qu'il a beaucoup travaillé sur la concertation et M. LEMARQUIS qui est le chef de projet. Ça c'est la maîtrise d'ouvrage. De notre côté c'est donc la

Commission particulière dont je répète bien que nous sommes neutres, nous n'avons pas à prendre parti sur le projet, nous ne sommes ni pour ni contre, nous sommes neutres et nous sommes totalement indépendants. Elle est composée de Roger SILHOL qui est un préfet - nous sommes trois retraités dans cette Commission -, les choses sont ainsi ; à côté de lui, c'est Mireille LETEUR qui est hydrogéologue, ensuite Laurent PAVARD qui lui est ingénieur général des ponts et des Eaux et forêts et qui est encore en activité ; le général CHEREL, qui est à côté de moi, qui est un général de gendarmerie et moi-même Claude BRÉVAN qui a déjà une certaine expérience du débat public. Aucun de nous n'est un spécialiste de l'énergie, aucun de nous n'est un spécialiste de l'éolien et dans une certaine mesure, ça a de l'intérêt parce que ça nous force à nous mettre du côté du public où l'on pose des questions de bon sens tout simplement ; quand on ne comprend pas, on se dit « et bien si nous ne nous comprenons pas, finalement il y a d'assez fortes chances pour qu'une partie du public ne comprenne pas », donc c'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons été assez exigeants avec le maître d'ouvrage dans la lisibilité de son dossier et quelquefois nous avons posé des questions qui ont permis d'approfondir un peu ce qui va vous être proposé.

Nous avons quelques principes pour faire fonctionner un débat public, il y en a trois : 1) c'est effectivement la transparence de l'information et de l'organisation ; tout est transparent, tout est sur le site, tout est à la disposition de tout le monde. Vous avez accès à toutes les informations, ça, c'est tout à fait essentiel. 2) Le deuxième principe c'est l'équivalence des intervenants, c'est-à-dire qu'un particulier a le même droit à la parole que quelqu'un qui est un institutionnel voire même président d'une collectivité territoriale. C'est un peu inhabituel parce qu'on est assez habitué à une démocratie représentative, là il s'agit de démocratie participative et les élus j'en suis sûre se plieront bien volontiers à ce principe, c'est tout à fait important ; tout le monde a le droit de parler, tout le monde a le droit de lever la main, de poser une question et elle sera écoutée. 3) Le troisième principe qui est un principe important, c'est celui de l'argumentation des propos. La question n'est pas que vous donniez une opinion sans l'argumenter parce que ça, ça ne permet pas de débattre, donc ça n'est pas simplement une question de sentiment, il faut argumenter, il faut dire pourquoi on critique ce projet ou pourquoi au contraire que tel ou tel aspect est positif, c'est l'argumentation, c'est ça qui permet le débat.

À la fin de ce débat public nous établirons un compte rendu, il y a un verbatim qui sera rédigé après chaque réunion qui sera mise en ligne donc tout le monde pourra retrouver les propos qu'il a tenus ou qu'il a entendus. Il y aura un résumé qui sera fait très rapidement pour que ceux qui n'ont pas assisté aux réunions puissent avoir une lecture un peu rapide de ce qui a pu être dit, pour ceux qui prendront en quelque sorte le train en marche et à la fin de ce débat nous, commission particulière, nous établirons un compte rendu de ce qui a été dit en essayant le plus possible de relater, y compris les expressions qui ont été employées, parce qu'elles sont souvent bien plus éclairantes et bien plus vivantes que des formules reformulées par un rédacteur ; et le président de la commission nationale lui, tirera un bilan, tirera les enseignements de ce débat. Tout ça, ça se fera dans un délai de deux mois après la fin du débat, donc ça va se terminer le 20 juillet ; avant le 20 septembre, il faut que nous ayons élaboré tout ça, et dans les trois mois qui suivront, le maître d'ouvrage devra dire et argumenter les raisons pour lesquelles il poursuit son projet tel qu'il a été proposé à l'ouverture du débat ou s'il poursuit son projet en l'amendant, en

fonction de choses qui auront été entendues, ou s'il renonce à ce projet. Donc la procédure est tout à fait claire et toutes ses décisions sont rendues publiques. Donc là aussi nous sommes complètement dans la transparence.

Très rapidement sur la diffusion de l'information, il y a beaucoup de choses qui ont été faites, vous avez d'ailleurs pour la plupart été au courant du débat soit par la presse - parce que la presse a été un relais très efficace pour informer sur ce débat -, mais aussi par des papiers que vous avez trouvés dans vos boîtes aux lettres. Il y a une petite particularité sur ce débat c'est qu'il ne se situe pas n'importe où ce projet, il se situe en face des plages du débarquement et nous avons souhaité que les personnes d'origine anglo-saxonne qui ont connu ces plages du débarquement ou dont les descendants très attachés à ces sites, puissent participer à ces réunions, donc la réunion d'Arromanches bénéficiera d'une traduction simultanée et les documents seront traduits en anglais de manière à pouvoir recueillir toutes ces expressions. Alors très rapidement vous l'avez vu aussi, il va y avoir 11 réunions publiques, donc c'est la première, il y en a 10 derrière ; la dernière se termine le 18 juillet. Je précise qu'il y a deux réunions qui seront un peu répétitives, par rapport à une réunion de présentation générale. Pourquoi ces deux réunions ? Parce que nous avons souhaité que les résidents secondaires qui ne sont pas là en ce moment puissent avoir connaissance du projet, que les vacanciers, les estivants puissent en avoir. Donc il y a une réunion pendant les vacances de printemps et une réunion au début du mois de juillet de manière à ce que tout le monde puisse être informé. Dans ces réunions, il y a des réunions de présentation générale, mais il y a également des réunions à caractère thématique. Pourquoi caractère thématique ? Parce qu'il est très difficile au cours d'une réunion de deux heures et demie à trois heures d'approfondir un sujet et puis il y a des sujets qui intéressent plus tel type de public - elles sont évidemment ouvertes à tout le monde, ça va de soi -, mais il n'empêche qu'on ne peut pas traiter suffisamment en profondeur tous les sujets. Donc les réunions thématiques elles portent sur les principaux enjeux, tels qu'ils nous sont apparus en tout cas dans ce dossier : une réunion sur la pêche et les activités nautiques, la sécurité maritime et la sécurité aérienne également face aux éoliennes, c'est celle dont a parlé l'Amiral tout à l'heure ; une réunion sur la question des raccordements terrestres et les aménagements portuaires tout en précisant bien que le débat public ne porte pas spécifiquement sur le raccordement terrestre parce que les raccordements terrestres font l'objet d'une procédure à part comme l'a précisé, M. le préfet de région ; il n'empêche qu'on ne peut pas occulter cette question-là pendant le débat public parce que les deux projets sont indissociables - il n'y a pas de parc éolien sans raccordement et il n'y a pas de raccordements sans parc éolien, bien évidemment c'est intéressant donc il y aura une première approche qui sera faite de ces questions. Et puis on parlera également des aménagements portuaires puisque notamment dans le Calvados le port de Ouistreham est concerné. Une troisième réunion qui est tout à fait essentielle c'est celle des impacts économiques à attendre de ce projet en termes d'emploi, en termes de création de filières industrielles, en termes de capacité des entreprises de Basse-Normandie et particulièrement du Calvados à avoir accès en quelque sorte aux marchés qui seront passés pour la construction de ces éoliennes pour leur implantation. Nous aborderons probablement au cours de cette réunion les aspects touristiques qui sont un aspect aussi important et une réunion dont j'ai parlé celle qui porte plus spécialement sur les sites historiques, les paysages et l'environnement qui aura lieu Arromanches. Et puis enfin une réunion sur la question de l'installation, l'exploitation,

démantèlement, une réunion assez technique, la phase chantier et le bilan carbone puisque le bilan carbone portera beaucoup plus sur ces phases chantier et problèmes d'exploitation que sur le fonctionnement lui-même des éoliennes qui comme vous le savez utilisent une énergie qui n'émet pas de carbone. Voilà pour les réunions thématiques. Il y aura vers la fin de ce processus de réunions publiques, une réunion qu'on a appelée réunion d'auditions publiques. Pourquoi une réunion d'auditions publiques ? Parce que comme je vous l'ai dit tout à l'heure votre temps de parole sera relativement limité à chaque fois, vous interviendrez, mais il faut que ce soit vivant donc il ne faut pas qu'il y ait de trop longues interventions et pour autant, au bout d'un moment vous aurez envie d'avoir une intervention plus construite, plus longue qui est plus générale et dans ce cas-là nous demanderons aux gens de s'inscrire au préalable et puis nous partagerons le temps de la réunion entre le nombre des personnes qui sont intéressées à prendre la parole et en fait ce sera un exposé de leur position construite sur un sujet ou sur l'ensemble du projet et évidemment c'est particulièrement intéressant. Alors je précise que ces auditions publiques sont en général l'occasion pour les élus et pour les institutions de s'exprimer, mais qu'il n'est pas du tout exclu, et les associations, mais il n'est pas du tout exclu qu'un particulier qui a construit véritablement un propos sur ce sujet puisse s'inscrire et prendre la parole. Alors voilà ce que je voulais dire, surtout n'hésitez pas à prendre la parole, bien évidemment il y aura un exposé du projet en deuxième partie, c'est probablement ce qui vous intéresse le plus, mais il est important de fixer les règles du jeu. Donc si vous avez des questions à poser sur ce déroulement du débat et plus encore sur les interventions de l'Amiral NIELLY et de M. le préfet LALANDE, vous pouvez les poser, je vous donne la parole.

Philippe OZANNE

Philippe OZANNE, je suis ingénieur, enfin j'étais ingénieur de profession, je suis à la retraite maintenant. J'ai une certaine habitude des grands projets d'infrastructures comme celui-là. Ma question est très simple : à l'issue de ce débat est-ce que le projet tel qu'il est préparé actuellement pourra être modifié ou même éventuellement annulé ? Je rappelle en effet que pour des projets de cette envergure, normalement il y a trois étapes successives. La première étape qu'on appelle l'étude de faisabilité dans notre jargon d'ingénieur, étude de définition dans le langage des architectes ou rien n'est décidé, on examine un certain nombre de choses et puis on décide ou on ne décide pas de lancer une étude de manière à engager un projet, c'est la deuxième phase ; la deuxième phase une étude de l'avant-projet qui est entre les mains du maître d'oeuvre qui décide de se jeter à l'eau. Et en troisième étape seulement, des études détaillées pour l'exécution. À quelle étape du processus sommes-nous ? A quel moment de ce processus faut-il qu'il y ait un débat ? Soit avec le public soit avec des spécialistes, des pêcheurs, etc. Aujourd'hui à quelle étape sommes-nous de ce projet ? Et pour revenir à ma question toute simple, à la fin de ce débat public qui va durer quatre mois, est-ce que le projet pourrait être modifié ou annulé ?

Vice-amiral Bruno NIELLY, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Je peux vous répondre M., sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage, mais nous sommes actuellement dans une phase dite de « levée des risques » qui court jusqu'au 1er octobre 2013. Donc jusqu'au 1er octobre 2013, le consortium retenu par

le gouvernement étudie les risques du projet et se prononcera le 1er octobre sur la poursuite de son engagement ou non et donc le débat public s'inscrit dans cette période de levée des risques ce qui est parfaitement cohérent.

Claude BRÉVAN

Nous pouvons peut-être rappeler qu'à la suite de débats publics, il y a à peu près, j'ai des chiffres un peu grossiers, mais il y a à peu près un tiers des projets qui sont poursuivis tels qu'ils avaient été proposés, un tiers qui sont poursuivis, mais avec des modifications assez substantielles, substantielles même et enfin un dernier tiers auquel il est renoncé. Souvent, renoncé parce qu'il y a eu une opposition extrêmement massive et que l'on voit que ça ne recueille vraiment pas l'adhésion du public et que ce sera de toute façon extrêmement difficile à réaliser ou parce qu'il y a eu une autre solution qui a été trouvée pour régler le même problème. Alors là évidemment, il y a le fait qu'il y ait eu un appel d'offres qui a été lancé et qu'il y a un projet qui soit déjà assez consistant, c'est un peu plus délicat, mais il n'empêche qu'il n'y aurait pas débat public si on pensait qu'il ne sert à rien ; ça paraît tout à fait évident, donc il y a manifestement une capacité à faire évoluer ce projet.

Patrick DOMENGET

Bonsoir, je suis Patrick DOMENGET, je me présente un petit peu : je suis professeur d'histoire-géographie dans un lycée technique et j'aime livrer un petit parallèle en préambule au débat entre évidemment la place du débat public dans le processus notamment par rapport à l'appel d'offres et ce que je peux vivre au quotidien donc par rapport à mes classes, je commence par ça. Les premiers bacheliers de la réforme STI2D en rajoutant à sciences et techniques industrielles le développement durable sont cette année. Et on a un peu de mal à avoir une vision suffisamment concrète de ce que ça signifie notamment du point de vue des élèves et je pense que ce qui se lance ce soir, ce dont on parle ce soir donne un très bon exemple de ce que ça signifie, c'est ce que je suis venu chercher aussi. Et le parallèle est le suivant, c'est que l'appel d'offres - je vous renvoie au petit tableau qui est page 28 du dossier du maître d'ouvrage - a particulièrement insisté sur les aspects industriels et économiques, et ce que j'attends du débat public c'est qu'évidemment il rééquilibre par rapport à l'appel d'offres sur les piliers du développement durable autres qui sont le social et l'environnemental. Ce que je souhaiterais aussi, c'est que le débat public dans sa globalité incluant aussi bien sûr le pilier économique, permette de montrer l'équilibre entre les trois piliers du développement durable sur ce projet-là et dépasse la volonté évidemment de rajouter ces deux piliers sociaux et environnementaux à un pilier économique qui a été largement développé - je vous renvoie toujours page 28 - dans l'appel d'offres. Ça serait très intéressant évidemment pour cette nouvelle filière de STI2D qui a du mal à trouver sa place, de ne pas avoir une logique science et technique industrielle - industrie apparaît aussi page 28, toujours au niveau de l'appel d'offres - avec un rajout du développement durable dont on ne sait pas trop quoi faire par rapport à des traditions anciennes et évidemment ce que je souhaite moi c'est-à-dire un équilibre entre ces différents piliers. Voilà l'ambition que je donne au débat public.

Claude BRÉVAN

Si vous le permettez et je m'avance peut-être un peu pour la maîtrise d'ouvrage, mais votre intervention est tout à fait intéressante et nous pourrions, si la maîtrise

d'ouvrage l'accepte et si c'est possible pour vous, organiser une réunion particulière avec vos élèves, c'est tout à fait intéressant d'aller débattre avec eux de ce projet ; ce n'est pas si facile que ça de les inviter à des réunions le soir, mais on pourra probablement dégager une demi-journée pour aller exposer le projet et écouter leurs remarques, leur expliquer, et puis c'est évidemment extrêmement intéressant et puis après tout ces projets sont aussi faits pour les jeunes générations. Donc ce que vous dites est tout à fait intéressant, nous prendrons contact avec vous à la fin de la réunion si vous le voulez bien. Monsieur...

Pierre LEONARDON

Pierre LEONARDON, professeur d'anglais en retraite. C'est à propos du CNDP que je voudrais simplement parler. Vous avez peut-être lu dans Le Monde de dimanche-lundi, la chronique de Hervé KEMPF qui parle - c'est moi qui mets les guillemets - « d'un noyautage du CNDP et du ministère de l'Environnement par ce qu'on appelle le corps des Ponts et Chaussées ». Et M. LALANDE et Mme BRÉVAN ont parlé de totale indépendance par rapport au débat public. Voilà, je voudrais savoir où ça en est. Mme BRÉVAN, vous êtes juste pour la partie éolienne du Calvados ?

Claude BRÉVAN

Oui

Pierre LEONARDON

Oui d'accord, non, mais parce que ce n'était pas très clair dans mon esprit.

Claude BRÉVAN

Il y a quatre débats. Il y a quatre présidents.

Pierre LEONARDON

D'accord, donc, voilà c'était simplement pour cette question, à propos du mot dont vous avez répété chacun la présence, « totale indépendance ».

Claude BRÉVAN

Monsieur, moi je ne suis pas là pour commenter les papiers du Monde, ce que je voulais simplement vous dire c'est que quand vous regardez la composition de la Commission nationale du débat public, il y a son président et puis il y a bien d'autres membres. Tous les grands corps de l'État sont représentés, le Conseil d'État, la Cour des comptes, la Cour de cassation et il y a des élus locaux, il y a des associatifs, il y a des syndicalistes. Donc je crois qu'un président si intéressé soit-il et même si c'est un ancien membre du ministère de l'Équipement, ce sont des décisions qui sont vraiment pluralistes et je crois que les réunions de la Commission nationale donnent lieu vraiment à des débats qui dépassent complètement cette problématique.

René ELADARI

Monsieur ELADARI, retraité résident à Bayeux. Je voudrais poser une question à la maîtrise d'ouvrage puisque j'ai entendu l'Amiral tout à l'heure évoquer la notion de phase d'étude du risque. Je voudrais savoir quelle est exactement l'obligation contractuelle du titulaire de l'appel d'offres, du gagnant de l'appel d'offres à l'égard de l'autorité qui délivre les autorisations ? Est-ce que vous avez le temps de faire une

étude de rentabilité complète avant de décider de vous engager ou non dans la réalisation du projet ?

Claude BRÉVAN

Si vous le voulez bien, peut-être est-ce qu'on pourra aborder ces sujets-là quand le projet lui-même aura été complètement présenté parce que là on entre vraiment dans le dossier et je souhaitais qu'on reste simplement sur l'organisation du débat, donc si on a fini sur ces questions-là, on va remercier M. le préfet et l'Amiral de leur présence et puis on va demander à la maîtrise d'ouvrage de nous présenter son projet ce qui vous permettra de poser toutes ces questions.

Jean-Louis CHEREL

Monsieur ANDRÉ si vous voulez bien prendre la parole et donc faire l'intervention que vous souhaitez en ce qui concerne le projet que vous présentez, que vous portez.

Yvon ANDRÉ

Très volontiers. Merci M. le président de la région Laurent BEAUVAIS, M. le président du conseil général, Mme la présidente même si elle n'est pas là, je la salue, et Mesdames Messieurs les élus et Mesdames Messieurs. Je suis très honoré. Je remercie la présidente de me donner la possibilité de participer à cette ouverture des débats puisque vous avez noté qu'on en aura un certain nombre et d'être à vos côtés aujourd'hui pour assurer cette présentation. Dans le processus évoqué sur lequel on reviendra, les collaborateurs d'EDF Énergies Nouvelles et puis de wpd vont rentrer dans le détail justement du cahier des charges de l'appel d'offres. Je pense que cette période de débat public représente pour nous et wpd, une étape extrêmement importante à n'en pas douter. Nous avons toujours considéré depuis le début si je puis dire, depuis que nous parlons avec les autorités gouvernementales de l'éolien offshore, nous avons toujours considéré que cet appel d'offres était une formidable opportunité pour tout le monde de créer une vraie filière industrielle dans le domaine précisément de l'éolien, de l'éolien en mer. Vous savez qu'on n'a pas très bien réussi en France sur les filières industrielles énergies renouvelables, d'autres ont démarré avant nous et avec un certain succès, mais là c'est une chance que nous avons puisqu'il n'existe pas d'éoliennes offshore en France - ça ne vous a pas échappé - et que certains fabricants pouvaient décider et réaliser les installations industrielles précisément pour construire ces éoliennes. Donc c'est une opportunité que nous nous devons de saisir, ce que nous avons fait et c'est pour ça que nous sommes aujourd'hui d'ailleurs devant vous. Avec nos partenaires que j'ai en partie cités, wpd offshore qui est la filiale française d'un groupe allemand, très connu dans le domaine du développement offshore, DONG Energy qui n'est pas présent aujourd'hui, mais qui est notre associé j'y reviendrai, et qui est le leader à n'en pas douter de l'éolien offshore dans le monde, puisque ça été dit par monsieur le préfet, le programme de développement des énergies de l'offshore en France c'est 6 GW, 6 000 MW aujourd'hui soit pleine exploitation, soit en en construction, notre partenaire DONG a précisément ces 6 GW, donc il a une expérience très importante c'est pour ça que nous avons choisi de travailler avec lui. Ces premières éoliennes offshore sont en exploitation depuis plus de 20 ans. En France finalement comme en Europe, les politiques énergétiques intègrent des défis majeurs que représente le changement climatique et la pression exercée par le

déficit en ressources énergétiques et finalement la fourniture à tous les consommateurs d'une énergie propre, sûre et abordable, compétitive en tous les cas. Cette lutte, ça a été dit par M. le préfet tout à l'heure, cette lutte contre le changement climatique a été écrite à travers la fameuse règle des trois vingt, des 3 × 20, c'est-à-dire 20 % sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre. C'est quand même un enjeu assez considérable. De porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de l'énergie en France et en Europe à 20 % ; nous avons choisi de proposer des objectifs de 23 % donc légèrement supérieurs à la moyenne européenne donc c'est un engagement très fort répété à chaque changement j'allais dire de majorité, voire de gouvernement. Et le troisième 20 % c'est l'amélioration, c'est peut-être l'une des meilleures énergies renouvelables, c'est l'efficacité énergétique, essayer de consommer un peu moins en tous les cas de façon un peu plus sobre. Donc l'engagement de la France est très clair dans ce domaine et pour obtenir cet objectif de 23 % il nous faut faire de l'éolien. Le préfet l'a cité tout à l'heure, à l'échéance de 2020 c'est 25 000 MW d'éolien qu'il nous faut réaliser ; à ce jour nous sommes à 7 000 MW donc assez loin de l'objectif, on est d'ailleurs clairement en retard par rapport à cet objectif. Et sur ces 25 000 MW l'idée c'est de faire 6 000 MW dans l'éolien offshore. Donc le premier appel d'offres concerne 2 000 MW. Vous avez sans doute noté ces derniers jours le lancement d'un deuxième appel d'offres qui touche 1 000 MW, un projet en Vendée, de nouveau le projet du Tréport qui est reproposé à l'appel d'offres et vraisemblablement dans un an, un appel d'offres qui permettra d'atteindre les 6 000 que j'évoquais tout à l'heure. Il faut bien noter qu'aujourd'hui, de façon générale, la production des énergies renouvelables concernant l'énergie finale est d'à peine plus de 2 % et que les objectifs évoqués les 23 %, porterons à peu près à 10 % la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables donc c'est un effort considérable qu'il nous faut faire. Je l'ai dit cet appel d'offres, c'est d'abord une opportunité de promouvoir une filière industrielle en France, donc nous entendons y participer pleinement, d'ailleurs M. BEAUVAIS était présent il y a quelques jours où Mme la ministre Delphine BATHO en visite à Cherbourg a de nouveau rappelé le souhait de développer en France ces filières industrielles, énergies maritimes d'une façon générale y compris, on parle de l'éolien posé, on parle de l'éolien flottant, on parle des hydroliennes à Cherbourg donc il y a beaucoup de choses à faire. Pour l'instant nous sommes sur l'éolien posé. Alors ce projet de Basse-Normandie, nous l'avons effectivement beaucoup travaillé, nos partenaires wpd qui ont commencé le développement de ce projet, je crois, ont entamé leur première démarche en 2007, donc vous voyez cinq ou six ans de travail important sur une façade maritime que vous connaissez bien, favorable au développement de ces énergies renouvelables parce qu'on n'y trouve des vents forts et réguliers et des courants uniques en France, notamment pour le développement des hydroliennes. Donc la Basse-Normandie est pour nous une terre d'accueil extrêmement propice au développement de ces énergies renouvelables. La Basse-Normandie, je vais pas trop vous vanter votre beau pays, mais enfin il est réputé pour ses richesses naturelles et notamment par un territoire marqué par l'histoire ; la pêche professionnelle, nous avons beaucoup travaillé avec les pêcheurs, j'imagine qu'il y a quelques représentants, évidemment la pêche professionnelle représente une activité extrêmement significative en Basse-Normandie et je pense que ça va continuer comme ça ; le tourisme évidemment est important, mais enfin et surtout, Mme la présidente l'a rappelé, la mémoire, le territoire est fortement marqué par les événements de la dernière guerre mondiale et de nombreux lieux historiques en

portent témoignage. Conscient de ces enjeux que je viens de citer, nous avons donc travaillé ensemble avec WPD et DONG, faire des études sur un projet qui associe à la fois une implantation d'éoliennes optimisée- je rappelle que l'appel d'offres à l'origine faisait 500 MW et compte tenu des discussions que nous avons pu avoir avec les pêcheurs, avec les élus et autres, nous avons réduit à 450 MW pour tenir compte effectivement des différentes suggestions et sujétions des uns et des autres. Nous avons aussi, et ça je pense que vous l'avez bien noté, un plan industriel extrêmement ambitieux. Notre partenaire exclusif concernant l'éolienne est Alstom et ça fait partie d'ailleurs du cahier des charges, le volet industriel était extrêmement important donc c'est pour ce qui concerne Alstom, c'est 5 000 emplois qui vont être créés, la moitié sur Cherbourg et sa région et l'autre moitié sur Saint-Nazaire. Nous avons donc nous aussi par ailleurs pour assembler ces éoliennes et les installer, et sur les programmes d'exploitation maintenance - je rappelle que les contrats d'achat d'EDF sont d'une durée de 20 ans donc nous nous allons à avoir à exploiter ces parcs et tout ceci entraîne au-delà des 5 000 à peu près 2 000, je parle de l'assemblage des éoliennes et de l'exploitation maintenance, à peu près 2 000 emplois donc c'est un plan industriel ambitieux, important et que nous mènerons à bien si nous allons jusqu'au bout du développement comme évoqué par ailleurs. Voilà ce que je voulais vous dire rapidement. Bien entendu le site et l'installation de ces éoliennes va faire l'objet de développements particuliers et nous sommes surtout là pour répondre à vos questions. Donc, soyez-en sûr, je pense que ça va ne vous a pas échappé qu'EDF Énergies Nouvelles était une filiale à part entière du groupe EDF, ça pas toujours été le cas, mais EDF a aujourd'hui 100 % de notre société et les grands travaux, comme ça été évoqué tout à l'heure, font partie évidemment de l'histoire d'EDF, donc nous mettrons tous les moyens pour réaliser dans les meilleures conditions, comment dirais-je cette installation, notamment celle de Courseulles. Je vais parler de notre partenaire WPD et de DONG qui apportent une expertise très profitable pour l'ensemble du projet. Donc je rappelle en guise de conclusion, et avant de laisser mes collègues développer le sujet, clairement ce débat est pour nous un moment extrêmement important, un moment de dialogue pendant la période qui a été évoquée, mais on y reviendra, la période dite de levée des risques qui est non pas à échéance du 1^{er} octobre, mais soyons précis, du 23 octobre donc un peu plus de trois semaines de plus que ce qu'a évoqué l'Amiral tout à l'heure. Donc pendant cette période il va falloir que l'on travaille beaucoup sur les différentes études que nous menons pour le moment et puis évidemment nous tiendrons compte du débat public que nous menons aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

Claude BRÉVAN

Merci, Monsieur le président. Je pense que si vous voulez bien, nous allons passer vraiment à la présentation du projet et puis vous poserez les questions, on va scinder en deux. Mais Monsieur GUITTON allez-y. Il y aura une grande part de la réunion qui sera consacrée à vos questions, rassurez-vous.

Bernard GUITTON

Très bien. J'attends que l'on me mette la présentation à l'écran. S'il vous plaît en régie. Voilà très bien merci beaucoup. Bonsoir, M. le président de région, M. le président du conseil général, les Messieurs et Mesdames les élus, Mesdames Messieurs. Je remercie Mme la présidente de m'accorder la parole pour faire une

introduction au projet. Je vous dis tout de suite je vais aller assez vite sur les diapositives que je vais présenter parce que finalement il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Cette première partie de présentation est là pour faire un petit peu la genèse du projet et puis expliciter ce qui s'est passé en amont des appels d'offres jusqu'à l'appel d'offres ; il y aura ensuite une deuxième partie qui sera présentée par Brice COUSIN qui va relater toutes les étapes de concertation et comment on est arrivé à choisir, à définir en tout cas une zone pour implanter un parc éolien au large de Courseulles ; et puis la troisième partie de la présentation sera faite par David LEMARQUIS qui va vous présenter le projet tel qu'il est aujourd'hui de façon à ce que vous ayez, déjà un premier état du projet tel que nous le voyons à l'instant où on vous parle.

Qui sommes-nous ? Un consortium composé de trois sociétés : EDF Énergies Nouvelles, DONG Energy et WPD, on en a déjà suffisamment, je pense, parlé pour le moment avec un partenaire exclusif pour la fourniture des éoliennes, le groupe Alstom. Aujourd'hui, il est clair que ce projet s'inscrit dans le cadre de défis énergétiques et climatiques à relever avec comme première intention de réduire la dépendance aux énergies fossiles puisqu'aujourd'hui 80 % à peu près de la production énergétique mondiale repose sur le pétrole, le gaz et le charbon. Et puis, on s'aperçoit aussi que la demande d'énergie primaire au niveau mondial devrait continuer à augmenter fortement, on estime aujourd'hui à un peu près à un tiers entre 2010 et 2035. Enfin la balance économique française en termes d'importation et d'exportation d'énergie est très déficitaire et donc c'est là un vrai sujet, une vraie question qui nous est posée. Répondre aux défis et aux changements climatiques, la règle des trois 20 on en a parlé avec un objectif un petit peu plus ambitieux effectivement pour la France et puis à noter aussi que malgré l'amélioration de l'efficacité énergétique au cours de ces 20 dernières années, et bien la consommation d'électricité a malgré tout augmenté en France pendant cette période et elle a augmenté de quasiment 50 % donc ce qui est un enjeu tout à fait significatif à relever.

Alors je dirais qu'en face de ces questions, s'est développée en Europe et ça, c'est une particularité de l'Europe et en particulier de l'Europe du Nord, s'est développée la construction de parc éolien en mer. Le pays pionnier a été le Danemark puisque DONG a construit son premier parc, a été mis en service aux alentours, au tout début des années 90 en 1991, et puis a continué ensuite jusqu'à maintenant, sachant qu'il y a eu vraiment une accélération à partir grosso modo de l'année 2007. En 2007 il y avait 1 000 MW d'éoliens en mer installés en Europe et en net passé en cinq ans donc à fin 2012 à 5 000 MW, donc vous voyez ça été vraiment une espèce d'envol de cette façon de produire de l'énergie électrique. Le potentiel en Europe est estimé de façon très importante, très significative, on parle de 150 000 MW à l'horizon 2030 ce qui laisse encore une place à des développements tout à fait considérables. Et puis ces objectifs ont été déclinés au niveau des différents pays de la communauté, je citerai le Royaume-Uni qui a un objectif de 33 000 MW à l'horizon 2030 et l'Allemagne qui a été très en pointe sur l'éolien terrestre et puis qui continue à développer l'éolien offshore pour un à peu près un objectif de 25 000 MW à l'horizon 2030 également. Donc aujourd'hui, je vous citais tout à l'heure 5 000 MW fin 2012, si on fait une espèce de cartographie rapide des pays européens et bien on s'aperçoit que le pays qui a le plus fort parc installé est le Royaume-Uni avec très de 3 000 MW, vient ensuite le Danemark qui reste avec une place tout à fait significative en

Europe. Alors évidemment tout ça comme on l'a expliqué, ça a été décliné en termes d'objectifs pour l'éolien à terre et en mer au niveau français avec ce fameux objectif de 6 000 MW à l'horizon 2020 pour la France. C'est un objectif qui permettrait de fournir au pays à peu près 3,5 % de sa consommation électrique et pour atteindre ces objectifs l'État a décidé de procéder par appel d'offres avec, on a écrit à vocation industrielle, c'est-à-dire non seulement faire construire des parcs éoliens, mais avec une volonté forte de profiter de ces opportunités pour créer une filière industrielle en France. Alors cet appel d'offre qui a eu lieu, comme ça a été rappelé déjà précédemment, a été lancé et reposait sur trois principes fondateurs. Le premier était de contribuer au développement des énergies renouvelables, ça tombe sous le sens ; le deuxième était de développer une filière industrielle et enfin le troisième était de prendre en compte l'environnement et les usages existants du domaine maritime. Et donc finalement dans les critères d'évaluation des offres remises par les candidats, découlait directement de ces objectifs avec des poids différents suivants les objectifs, mais la préservation des activités existantes et de l'environnement comptaient pour 20 %, le prix de l'électricité pour 40 % et enfin le volet industriel pour 40 % donc marquant la vraie volonté de l'État de profiter de cette opportunité pour développer une filière industrielle de l'éolien en mer en France. Alors dans cet appel d'offres, il y avait un certain nombre de zones qui avaient été livrées aux soumissionnaires pour justement étudier la réalisation de parcs éoliens en mer. Il y avait pour être exact cinq zones qui avaient été retenues : une zone au Tréport, une au large de Fécamp, la zone au large de Courseulles et puis une zone au large de Saint-Brieuc et une autre au large de Saint-Nazaire. Et ces zones avaient été déterminées lors d'un exercice de concertation mené sous l'égide des préfets pendant les années 2009 2010 sur l'ensemble des façades maritimes françaises que ce soit Manche-mer du Nord, Atlantique et même Méditerranée. Donc l'appel d'offres lancé en 2011 était lancé pour un total d'environ 3 000 MW. Finalement quatre projets sur les cinq ont été attribués dont celui de Courseulles et pour un total de 2 000 MW. Donc sur cette première partie de présentation ce qu'on pourrait retenir, les faits saillants, c'est que finalement ce maître d'ouvrage, il est composé d'acteurs des énergies renouvelables qui sont reconnus, qui sont expérimentés chacun dans leur domaine ; que c'est un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une politique énergétique nationale qui vise à augmenter et de contribuer de façon significative à augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité. Et puis, c'est un projet qui participe au développement d'une nouvelle filière d'énergie puisqu'il n'y a pas encore de production d'énergie électrique, puisqu'il n'y a pas encore de parc éolien en mer en France et, volet important, qui participe également à la création d'une filière industrielle. Donc voilà un petit peu brièvement la genèse du projet, dans quel cadre et dans quel cadre politique, énergétique, ce projet s'inscrit, et puis je dirais les prémices formelles de l'appel d'offre qui a donné lieu à l'attribution des quatre parcs éoliens en France.

Claude BRÉVAN

Merci, Monsieur GUITTON. Y a-t-il des questions sur cette première partie de l'exposé du maître d'ouvrage ?

Daniel LEMARCHAND

Merci. Bonsoir je m'appelle M. LEMARCHAND, je suis chasseur, je suis pêcheur et à ce titre là, tous mes amis me disent, mais qu'est-ce qu'on va devenir, est-ce qu'on

aura le droit de pêche dans la zone d'éoliennes ? Mais j'ai compris que M. le préfet maritime avait l'air de dire qu'il attendait. Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact écologique pour la faune, pour les oiseaux migrateurs et pour les parasites que vont procurer les éoliennes sur les GPS, la nuit quand on navigue de nuit ? Alors, on se pose beaucoup de questions on voudrait avoir des réponses. Merci.

Bernard GUITTON

Donc premier point, vous m'avez cité, si je peux me permettre de reformuler, il y avait donc la pêche, les oiseaux et le GPS. Concernant la pêche effectivement Monsieur le préfet maritime a expliqué qu'il y avait des groupes de travail qui étaient en cours. L'autorisation effectivement de pêcher à l'intérieur du parc une fois celui-ci construit sera donné par le préfet maritime après consultation donc je ne saurais aujourd'hui présager du résultat et de sa réponse, c'est quelque chose qui clairement est en dehors aujourd'hui de la responsabilité du maître d'ouvrage. Concernant les oiseaux, ce qui ressort aujourd'hui des parcs existants c'est qu'il n'y a pas d'impact majeur sur les oiseaux, sur les oiseaux migrateurs. Les oiseaux évitent d'une façon générale les éoliennes donc on n'a pas constaté d'impact très significatif au niveau des oiseaux. Concernant l'impact sur les GPS, je dois avouer que je n'ai pas aujourd'hui de réponse à fournir, on va regarder et puis on vous répondra par écrit, je crois qu'on a la possibilité effectivement de le faire via...

Jean-Louis CHEREL

Vous permettez, au nom de la Commission qui organise le débat public, nous avons pensé bien sûr à toutes ces questions Monsieur qui êtes passionné de pêche et de chasse ce qui est tout à fait légitime et c'est la raison pour laquelle nous avons organisé des réunions thématiques dont vous a parlé tout à l'heure la présidente de la commission. Certaines de ces réunions traiteront notamment de l'environnement et des risques qu'il peut y avoir éventuellement et on fera appel à des spécialistes qui parleront des problèmes sur les oiseaux, sur les mammifères marins. La transmission des ondes, je ne sais pas si il y a une liaison avec les GPS, mais ça, on le verra. En ce qui concerne aussi la pêche qu'a évoquée l'Amiral NIELLY tout à l'heure, il y aura une réunion, celle-là je me rappelle de la date puisque c'est à Port-en-Bessin le 12 avril, où ces questions seront plus particulièrement examinées et des gens tout à fait compétents seront là pour vous répondre le cas échéant. Je vous remercie.

Claude BRÉVAN

Permettez, sur la question des GPS, non, on ne vous répondra pas par écrit, on vous apportera une réponse publique en séance parce que ça n'intéressera pas seulement la personne qu'il l'a posée. Donc par contre si vous n'avez pas la réponse tout de suite, vous avez le temps de travailler d'ici la fin du débat, mais là vous apporterez une réponse s'il vous plaît, merci.

Jean-Pierre BONVILLAIN

Bonjour. Jean-Pierre BONVILLAIN. Je voudrais revenir sur les investissements des filières d'énergie d'EDF. On peut éventuellement s'étonner de la non-recherche et du non-investissement d'EDF sur les filières de production d'énergie dite écologique, par exemple, pourquoi a-t-on pris autant de retard sur la filière hydrolienne qui est une

énergie extraordinaire ? Peut-être que la réponse est très très simple, en fait, quand on regarde les autres filières de production d'énergie d'EDF. Merci.

Yvon ANDRÉ

Je vous rassure je pense que sur les hydroliennes on n'a pas pris vraiment de retard, comment dirais-je, c'est une énergie renouvelable qui est effectivement en plein développement, il y ait eu des programmes européens qui viennent d'être décidés il y a quelques mois dont nous faisons partie et donc là pour le coup je ne suis pas inquiet. Non, ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est par ce que vous faites référence à ce que j'ai dit, effectivement sur la production d'éoliennes en tant que telle, on a effectivement deux fabricants, mais qui sont plutôt sur l'offshore que sur l'onshore, sur l'activité biomasse on a pris aussi un peu de retard, mais je veux dire, vous savez qu'on est dans un des régimes réglementés puisque c'est ces énergies ont besoin à ce jour d'être subventionnées et il faut effectivement qu'il y ait des décisions qui soient prises pour offrir des conditions d'achat qui permettent d'investir dans ces domaines-là. EDF est présent sur l'ensemble des créneaux que ce soit la biomasse, les énergies marines au sens large et l'éolien bien sûr et le photovoltaïque, donc je pense qu'on a une place tout à fait significative sur le marché français, mais il faut effectivement peut-être, comment dirais-je que les besoins soient mieux exprimés et peut-être plus importants en termes de mégawatt, mais je pense que ça va venir.

Jean-Pierre BONVILLAIN

Je voulais simplement dire que vous avez peut-être manqué quelque chose avec les énormes investissements que vous avez faits dans le nucléaire ? C'était juste, évidemment vous avez bien compris la portée de ma première question.

Yvon ANDRÉ

Je pense que j'avais bien saisi ce que vous vouliez dire, j'avais essayé d'éviter le sujet, mais oui je prends note. Moi je ne représente qu'EDF Énergies Nouvelles, mais bon, je signale que le groupe Énergies Nouvelles a quand même investi 1,2 milliard l'année dernière sur les énergies renouvelables et s'apprête donc à travers ses opérations d'offshore d'investir un peu plus de 5 milliards, donc ça reste significatif.

Michel JEANNERET

Michel JEANNERET, Courseulles en débats. Moi je vois plutôt le problème d'efficacité et je vois que pour la concertation, la mise en place, il faut quatre ans dont un an pour avoir les autorisations et il faut deux ans pour construire et pour mettre en service donc il y a le feu dans la maison quand même au niveau des énergies aujourd'hui ; le pétrole a encore augmenté aujourd'hui donc je ne sais pas, je trouve que c'est quand même un peu énorme la disproportion entre ce qui se passe avant et ce qui se passe après c'est-à-dire pour la construction.

Claude BRÉVAN

C'est plus un constat qu'une question, mais le maître d'ouvrage pourrait vous répondre parce qu'il y a eu quand même une quantité d'études qui est assez considérable et c'est pas fini parce que pour faire l'enquête publique qu'il y a derrière, il y a encore beaucoup de choses à faire, pour faire les enquêtes loi sur l'eau ce sont

des approches extrêmement lourdes qui sont légitimes. Je ne pense pas que dans le cas présent il y ait eu des retards de pris dans la procédure, alors certes ce débat public peut paraître comme un temps qui est un peu comme un temps où ça n'avance pas, il n'empêche que justement s'il y a eu des débats publics c'est parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait des projets qui étaient menés très loin sans avoir aucun débat avec le public et puis qui capotaient complètement à la fin donc on avait été très vite sauf que ça n'aboutissait pas. Et le débat public c'est un moment qui va permettre effectivement d'enrichir le projet, en tout cas de le sécuriser s'il doit déboucher par ce que ça permet de dire, tout le public s'est exprimé et c'est important. Je comprends bien votre impatience, mais c'est comme ça pour tous les projets, celui-là ne me semble pas aller particulièrement lentement par rapport à d'autres que j'ai eu l'occasion de connaître et sur lesquels effectivement ça dure plus de 10 ans.

D'autres demandes à ce stade ou bien on passe vraiment au projet lui-même ? Et donc je ne sais pas, c'est Monsieur COUSIN qui va parler du choix du site et qui va expliquer pourquoi ce site a été choisi et à partir de quelle concertation et comment vous avez été amené d'ailleurs à réduire l'ampleur du parc par rapport à ce qui était proposé à l'appel d'offre puisque, je crois que c'étaient 100 éoliennes et que là il y en a 75. À vous et essayez d'aller assez vite de manière à ce que sur ces sujets-là, on va vraiment avoir des questions du public, peut-être plus de questions et faut laisser pas mal de place à la parole. Merci.

Brice COUSIN

Merci, bonsoir à tous. Effectivement dans cette seconde partie, je vais vous exposer la démarche qui a conduit au choix d'un site au large de Courseulles-sur-Mer. Alors tout d'abord, premier point, comment définit-on une zone propice à l'éolien en mer ? Bien sûr il y a différents critères, des critères techniques et des critères réglementaires qui vont nous permettre de définir ces zones. Première chose bien sûr nous allons rechercher une zone où il y a du vent, nous avons besoin d'un secteur où le vent moyen est supérieur 25 km/h. Ensuite nous avons besoin de profondeur limitée, au-delà de 30 m de profondeur il devient beaucoup plus complexe d'implanter nos éoliennes. On va également chercher à s'éloigner des routes maritimes, des zones de servitude telle que les radars, les zones militaires. Et enfin d'un point de vue réglementaire nous devons nous situer dans le domaine public maritime c'est-à-dire à moins de 22 km du continent. Donc si on cartographie un peu l'ensemble de ces contraintes sur la Manche, vous voyez que de larges zones rouges apparaissent donc ce sont les zones de trafic maritime ; sur le littoral vous avez les zones de protection radar et puis en rose sur la carte, c'est tout le domaine qui n'est pas du domaine public maritime. Donc vous voyez qu'un certain nombre de zones, blanches, vierges de contraintes se dessinent et aujourd'hui dans l'ensemble de ces zones, sont envisagées des projets éoliens en mer qu'il s'agisse au large de la Somme, de la Seine-Maritime ou celui qui nous concerne ce soir, au large du Calvados. Donc vous voyez finalement que cette zone techniquement favorable est extrêmement large, elle fait plusieurs milliers de kilomètres carrés. Ce constat nous l'avons fait dès 2007 donc nous travaillons depuis six ans sur ce projet et donc forts de ce constat nous avons cherché à affiner le secteur d'implantation dans la baie de Seine. Donc nous avons mené toute une phase de concertation avec les acteurs du territoire pour identifier les enjeux spécifiques à la baie de Seine. Bien sûr nous avons identifié des zones de trafic maritime, l'approche au port du Havre,

au port de Caen-Ouistreham, des secteurs de pêche à éviter avec le gisement de coquilles Saint-Jacques présents en baie de Seine et également le patrimoine historique du littoral. Donc c'était une demande des élus, ne pas implanter nos éoliennes à moins de 10 km de la côte. En parallèle de cette concertation, nous avons mené des pré-diagnostic techniques et environnementaux donc il s'agissait également d'identifier les secteurs qui n'étaient pas favorables d'un point de vue technique ou environnemental, donc nous avons mené un certain nombre d'études qu'il s'agisse des études des fonds marins, c'est ce que l'on appelle en langage scientifique la géophysique, la géotechnique, également des études environnementales sur les oiseaux, les mammifères marins, en faisant appel à des spécialistes reconnus dans chacun de ces domaines et si possible des spécialistes locaux qui connaissent parfaitement les enjeux de baie de Seine. Donc par exemple nous avons fait appel à l'université de Caen qui nous a aidés à caractériser les sols de la baie de Seine, on a travaillé avec le groupe ornithologique normand qui est une association locale qui travaille sur toutes les problématiques des oiseaux. Si on prend un exemple, c'est une carte bathymétrique, ça représente la profondeur de la baie de Seine : un bateau est parti en mer, a parcouru l'ensemble de la zone et a utilisé un sondeur pour identifier la profondeur en chaque endroit de la zone. Donc je vous disais qu'il est compliqué d'implanter nos éoliennes à plus de 30 m, vous voyez que ce sont les bleus les zones en bleu marine sur cette carte, donc typiquement ce sont le genre de secteur que nous avons cherché à éviter. Un autre exemple, les observations des oiseaux par radar : nous avons implanté un radar sur la commune de Ver-sur-Mer pour observer les flux migratoires et identifier s'il y avait des secteurs à éviter. Ce qu'on a observé ici c'est que la densité d'oiseaux est beaucoup plus importante sur le littoral et plus on va s'éloigner moins cette densité est importante. Donc un certain nombre d'études ont été réalisées, je vous parlais d'une zone de milliers de kilomètres carrés techniquement propices, vous voyez qu'en affinant ce travail qu'il s'agisse de la concertation ou des études, nous avons largement réduit le secteur techniquement favorable, donc ce que vous observez sur cette carte en vert par exemple, ce sont deux zones à fort enjeu environnemental au niveau des estuaires de la baie de Seine. Vous avez également cette bande littorale d'une dizaine de kilomètres que les élus nous ont demandé d'éviter et qui est également un enjeu d'un point de vue ornithologique. En jaune, deux zones que les pêcheurs nous ont demandé d'éviter, le cercle que vous observez c'est le cœur du gisement de coquilles Saint-Jacques au niveau de la bouée de Cussy et puis une deuxième zone jaune, la zone dite du Creux dans la laquelle il y a une forte activité de chalutage. Et puis enfin en orange, ce que vous observez sont les principales routes maritimes avec par exemple la liaison de la Brittany Ferries Caen-Portsmouth. Donc vous voyez finalement que ce secteur de plusieurs milliers de kilomètres carrés s'est réduit à une zone au cœur de la baie de Seine d'environ 200 km² donc beaucoup plus réduit après cette première phase de concertation. En parallèle de ce travail, ça été évoqué à plusieurs reprises, l'État a mené également sa concertation avec comme objectif d'implanter des parcs éoliens sur le littoral français, donc il a mené une planification sur l'ensemble des façades maritimes, la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée pour identifier des sites. Au final un certain nombre de sites ont été identifiés sur chacune de ces zones et l'État a décidé de lancer des appels d'offres sur les zones qui lui semblaient les plus matures. Et donc vous voyez au cœur de notre pré diagnostic préliminaire, finalement la zone qui a été retenue par l'État et

donc qui est retombée assez logiquement sur le secteur de moindre contrainte. Et donc l'État a lancé son appel d'offres sur cette zone-là.

Associé à cette zone, il y avait un cahier des charges extrêmement précis qui faisait 80 pages et qui imposait certaines contraintes techniques sur lesquels les candidats devaient se positionner : une zone de 77 km², une puissance de projet comprise entre 420 et 500 MW, ce qui représente un parc entre 70 et 100 éoliennes. Donc nous avons dû répondre à ce cahier des charges. Notre volonté a été de travailler une nouvelle fois avec le territoire pour proposer le meilleur projet donc nous avons lancé une deuxième phase de concertation pour identifier des contraintes au sein de cette zone. Ce qui est ressorti de nos rencontres avec les élus ou les pêcheurs notamment, ça été bien sûr de limiter au maximum l'emprise du site sur l'horizon et en particulier du site classé d'Arromanches qui est à proximité de la zone, de se maintenir à plus de 5 milles nautiques de la bouée de Cussy donc ça représente environ 10 km. La bouée de Cussy étant le repère du cœur du gisement de coquilles Saint-Jacques pour les pêcheurs, se maintenir au sud d'une épave présente dans la zone autour de laquelle il y a un fort trafic maritime et puis privilégier un alignement dans le sens des courants pour pouvoir envisager la navigation au sein du parc, et pourquoi pas la pêche, si le préfet maritime l'autorise. Une contrainte essentielle qui nous a été amenée par le comité régional des pêches et validée avec le comité départemental des pêches du Calvados, c'était de réduire au maximum la taille de ce projet et ils nous ont indiqué qu'ils souhaitaient impérativement que ce projet fasse moins de 50 km². Donc c'était une contrainte importante puisque la zone proposée par le gouvernement en faisait 77, donc ils nous demandaient de réduire le projet de 35 %. Nous avons travaillé, durant cette année pour remettre notre offre, sur un grand nombre de dispositions de parcs. Je vais vous en présenter trois ce soir. La première c'est ce qu'on va qualifier de variante optimale d'un point de vue industriel, c'est-à-dire un maximum d'éoliennes dans la zone sur l'ensemble de la surface pour produire un maximum d'énergie donc vous voyez que nous étions proches de l'objectif de 500 MW, 498 MW sur cette proposition. Mais bien entendu, en proposant un tel projet on ne répondait à aucune des attentes du territoire qu'il s'agisse de l'emprise sur l'horizon, du respect des zones de pêche ou encore de la surface. Pour toutes ces raisons, il n'était pas envisageable pour notre consortium de proposer un tel projet. Nous avons donc cherché à compacter notre projet en conservant une puissance la plus grande possible, donc vous voyez que nous sommes encore proches des 500 MW, 492 MW et nous respectons quelques attentes du territoire tel que l'emprise sur l'horizon qui est largement réduite, la distance à la bouée de Cussy, mais nous n'arrivons pas à répondre à l'ensemble des contraintes que le territoire nous a données. Donc ce n'était pas satisfaisant pour le territoire et ce n'était également pas satisfaisant pour nous puisqu'en resserrant nos éoliennes, les éoliennes se perturbaient en fait, puisque lorsque le vent traverse une éolienne il est perturbé, il y a ce qu'on appelle un effet de sillage et donc il faut maintenir une certaine distance entre les machines pour que la machine suivante fonctionne à plein régime. En resserrant trop nos éoliennes, nous n'avons plus de production optimale sur ce projet. Ce n'était une nouvelle fois pas satisfaisant, nous avons donc travaillé longuement sur une alternative et donc la solution que nous avons trouvée pour répondre à l'ensemble des attentes du territoire, ça a été de considérablement diminuer la puissance du projet. Ainsi l'emprise sur l'horizon est réduite, vous voyez que la zone nord du projet directement face à Arromanches n'est pas occupée par des éoliennes, on se situe bien à plus de 10 km du cœur du gisement de coquilles

Saint-Jacques et puis la surface de ce projet est d'environ 50 km². Cette démarche finalement a été un pari fait par le consortium puisque je vous le disais en introduction le cahier des charges nous demandait l'équivalent d'entre 70 et 100 éoliennes et nous avons choisi d'en proposer 75, donc plutôt sur la limite basse de l'appel d'offres, mais pour proposer un projet qui réponde au maximum aux attentes du territoire. Pour résumer cette partie, nous sommes aujourd'hui à 6 années de travail sur ce dossier. Bien sûr en 2007 nous avons identifié une zone techniquement favorable qui faisait des milliers de kilomètres carrés, nous avons cherché à diminuer cette zone, à trouver un secteur, en concertation avec les acteurs du territoire, c'est ce que nous avons fait entre 2008 et 2011 et puis enfin durant cette dernière année nous avons optimisé notre projet pour répondre à l'appel d'offres et obtenir un projet qui répond aux attentes du territoire qui nous ont été exposées jusqu'à présent. Voilà, je vous remercie.

Claude BRÉVAN

Des questions sur cette première partie de l'exposé ?

Pierre LEONARDON

Merci, Pierre LEONARDON encore une fois. J'ai trois questions simples. La première, vous travaillez avec EDF Énergies Nouvelles et il y a eu des concurrents, je suppose, puisque vous avez été choisis, ils ont fait le même travail que vous ? Et ils ont obtenu à peu près la même zone, je ne sais pas. Deuxième question, est-ce que vous pouvez nous montrer une simulation vue par exemple du haut de la falaise d'Arromanches sur la vision ou la vision nulle des éoliennes qui seront en mer ? Et troisième, ça c'est peut-être plutôt pour M. LEMARQUIS, mais je ne sais pas, je préempte un peu peut-être, est-ce qu'il est prévu d'immerger des gros blocs au pied des mâts, ou comme en Floride de couler des vieux bateaux ? Parce qu'il est prouvé que c'est un enrichissement énorme de la faune maritime. Voilà merci.

Brice COUSIN

Sur votre première question, est-ce qu'on avait des concurrents ? Oui, mais je n'ai pas connaissance de leur dossier donc je ne pourrai pas répondre sur l'option qu'ils ont choisie. La seule chose que je peux vous dire sur la zone, c'est qu'ils avaient le même cahier des charges au départ, donc le même secteur. Nous, nous avons choisi de limiter notre projet dans ce secteur en réduisant le nombre d'éoliennes, je ne sais pas quelle a été l'option proposée par nos concurrents et malheureusement les autorités qui ont rendu leur verdict ne sont pas là pour y répondre. Sur la deuxième question, une simulation depuis Arromanches, je vous invite à aller voir au fond de la salle, vous avez trois photomontages dont un situé sur la falaise d'Arromanches.

Claude BRÉVAN

Je crois que ce serait bien que vous les projetiez. Vous ne les avez pas ? On peut le faire en fin de séance quand Monsieur LEMARQUIS aura fait son exposé ? Vous allez les retrouver dans votre ordinateur. Vous allez attendre un tout petit peu Monsieur, on le fera tout à l'heure, on va vous le projeter.

Brice COUSIN

Vous en avez un qui s'affiche, mais vous verrez mieux...

Claude BRÉVAN

Parce que là on ne voit rien.

David LEMARQUIS

Pour le troisième point, sur l'immersion de récifs artificiels, c'est une question qu'on se pose et on se la pose pas tout seul, on souhaite travailler ce sujet avec les représentants des marins-pêcheurs, comité régional des pêches et comité départemental parce que aujourd'hui on est sur des habitats de fonds sablonneux et donc l'immersion de récifs artificiels au pied des éoliennes introduira un substrat, donc qu'on appelle dur, des rochers, avec un développement - ça a été effectivement démontré par ailleurs au Japon ou plus proche de chez nous, sur l'île d'Yeu par exemple - avec développement donc du coup de biodiversité supplémentaire. On peut parler par exemple de refuge pour les homards ou encore d'autres choses. Par contre ce qu'on n'envisage pas c'est d'immerger, comment dire, des éléments usagers de type carcasse, de type ancien pylône, ce serait si cette voie vient d'être annoncée plus en amont, des récifs développés spécifiquement pour attirer telle ou telle espèce, donc avec une conception précise des récifs.

Claude BRÉVAN

Je crois que vous pouvez peut-être dire aussi que vous n'êtes pas encore totalement définitivement arrêtés sur la nature des fondations de vos éoliennes ?

David LEMARQUIS

Effectivement, tout à fait Mme BRÉVAN, aujourd'hui, donc on parlait tout à l'heure d'une période un peu spécifique qui est la période dite de levée des risques sur laquelle on doit remettre à l'État un certain nombre d'études en octobre de cette année, parmi elles, figure une étude qui va confirmer le choix des fondations. Alors aujourd'hui on est plutôt confiant, même très confiant sur le fait que nos premiers sondages géotechniques - on en a fait trois - vont être représentatifs des autres sondages géotechniques qui vont être réalisés pendant ce printemps et donc qui ont conclu à la faisabilité, je dirais au meilleur intérêt qui est d'utiliser les fondations de type monopieu donc des gros pieux d'acier, on verra tout à l'heure à quoi ça ressemble. Il n'en est pas moins qu'effectivement on a la possibilité je dirais, en octobre, de peut-être confirmer ou alors de changer de type de fondation s'il s'avérait que les autres forages donnaient des résultats complètement opposés aux premiers. Pour le moment on est très confiant sur le choix des fondations monopieu.

Claude BRÉVAN

D'autres questions ? Monsieur le Président.

Jean-Léonce DUPONT

Jean-Léonce DUPONT, président du conseil général. C'est simplement pour répondre à la première question, ayant eu l'occasion d'avoir été contacté par un certain nombre de porteurs de projets, j'avais eu le plaisir de rencontrer Brice COUSIN dès 2007. J'ai eu en fait cinq porteurs de projets qui sont venus me voir et trois qui nous ont remis des avant-projets notamment de localisation. Et je peux vous dire qu'à epsilon près, ils arrivaient pratiquement tous aux mêmes conclusions d'implantation, donc je crois qu'en fait, la démarche qui vous a été bien

mise en évidence, montre bien la progression vous savez des contraintes et le fait en qu'en réalité quand on met bout à bout l'ensemble de ces contraintes, on arrive forcément à epsilon près aux mêmes conclusions donc c'est bien la zone géographique qui correspond à pratiquement tous les projets. J'ai eu les documents entre mes mains c'est pourquoi je peux vous le dire directement.

Claude BRÉVAN

Merci. D'autres demandes de parole sur cet exposé un peu général ? Sur le choix du site, non ? Monsieur ?

Yves LOIR

Je voulais poser une question un peu économique et financière...

Claude BRÉVAN

S'il vous plaît pour le verbatim, donner votre nom, Monsieur.

Yves LOIR

Je m'appelle Yves LOIR. La question que je vous voudrais poser c'est, on entend dire où on lit que le développement des énergies renouvelables serait conditionné par la participation financière des énergies classiques, c'est-à-dire le nucléaire pour alimenter effectivement... Est-ce qu'on pourrait établir un bilan ou une estimation, est-ce que le débat n'est pas faussé en quelque sorte ? En ce sens que sur le plan strictement économique, est-ce que les énergies marines renouvelables sont rentables ou où est-ce qu'elles ne sont pas subordonnées à un soutien financier des énergies classiques en particulier le nucléaire via les tarifs EDF ?

Yvon ANDRÉ

Oui j'ai eu l'occasion de le dire, aujourd'hui les énergies renouvelables, parce qu'elles n'ont pas atteint un degré de maturité suffisante, ont besoin d'être subventionnées. Le choix qui a été fait en France c'est comment dirais-je, une obligation d'achat d'EDF qui rachète l'électricité produite à un prix déterminé, réglementé et EDF refacture - vous pouvez regarder vos factures -, vous avez une ligne, ça s'appelle la contribution au service public de l'électricité, la CSPE, vous avez une facturation d'EDF, du vendeur d'électricité qui refacture une partie seulement puisque c'est limité, je crois, à 0,13 € du kilowatt/heure au jour aujourd'hui et le solde c'est une créance d'EDF sur l'État. Le groupe EDF espère qu'un jour d'ailleurs l'État remboursera cette facture. Je veux dire aujourd'hui, vous savez, c'est un débat compliqué, on a fait le choix de développer les énergies renouvelables parce que c'est effectivement un bon moyen pour lutter contre le changement climatique et puis d'assurer autant que faire se peut, un peu plus d'indépendance énergétique. Voilà les conditions qui ont présidé à ce choix. Je me souviens ça fait une dizaine d'années que je travaille sur les énergies renouvelables toujours dans le groupe EDF Énergies Nouvelles, il y a une dizaine d'années on ne parlait que du coup des éoliennes onshore, terrestres, qui était effectivement très important. Aujourd'hui honnêtement je ne suis pas le plus objectif pour en parler, mais je ne suis pas sûr qu'on entende parler du coût des éoliennes offshore, on peut même penser que sur la période de rachat de l'électricité donc une quinzaine voire une vingtaine d'années pour l'offshore, on pourrait même avoir une contribution positive à cette fameuse CSPE de l'éolien onshore, donc je veux dire tout est relatif. Vous avez un choix politique qui est

fait qu'il faut assumer, sérieusement et quelque part, en développant ces énergies renouvelables, on abaisse évidemment les prix de revient, voilà c'est ça aujourd'hui qu'il faut considérer. D'autres pays ont choisi autre chose, certains distribuent des certificats verts : vous vendez votre électricité sur le marché et vous avez droit en complément, toujours pour assurer cette subvention, vous avez le droit à des certificats verts qui sont négociés sur des marchés, mais en tout état de cause il faut que ces énergies soient aujourd'hui subventionnées.

Claude BRÉVAN

Si vous le permettez, je crois que c'est un sujet important sur lequel beaucoup de personnes se posent des questions. Et je crois qu'il y a un travail qui a été fait donc je vous ne je ne vous demande pas un travail supplémentaire, mais lors de la prochaine réunion où ces questions-là seront abordées, il serait utile qu'il y ait un espèce de comparatifs sur les différences de coût selon les différentes productions d'électricité. Je crois que ça fait vraiment partie du débat, que tout le monde sache que finalement, dans quel contexte on fait les choix et ce que coûte l'énergie nucléaire, ce que coûte l'énergie issue des centrales thermiques et ce que coûtent les énergies renouvelables. Donc ce serait utile d'avoir cet exposé-là lors peut-être de la prochaine réunion qui sera assez spécifiquement axée sur ces questions générales. Je vous remercie.

Une autre demande de parole ? Donc on va passer à la présentation tout à fait précise du projet, c'est M. LEMARQUIS ?

David LEMARQUIS

Bonjour à tous. Je me permets d'utiliser le pupitre pour qu'il ne soit pas monté pour rien. Je suis David LEMARQUIS, chef de projet chez EDF Énergies Nouvelles et j'ai le plaisir ce soir de vous présenter les grandes lignes de notre projet sur le plan industriel, sur ses caractéristiques techniques et également sur ses enjeux locaux. Un mot sur, on va dire, les composantes principales du parc éolien. Alors vous l'aurez compris le parc éolien évidemment est composé de 75 éoliennes Alstom qui sont reliées par des câbles sous-marins entre elles, donc vous voyez les câbles sous-marins qui convergent sur un poste dit poste électrique en mer au milieu du parc. Sur le schéma que vous avez ici, c'est un schéma de principe, on verra le plan d'implantation plus précis tout à l'heure, le poste est donc au milieu de la centrale. De ce poste, on sort un petit peu du périmètre de notre projet même s'il est intrinsèquement lié, M. le préfet l'a rappelé tout à l'heure, donc on passe sur le domaine de compétence du gestionnaire de transport d'électricité RTE qui va raccorder notre projet sur le poste dit poste électrique de Ranville donc près de Caen par liaison souterraine. Un mot sur l'éolienne que fabrique Alstom pour notre compte, c'est une éolienne de dernière génération, de 6 MW. 6 MW ça ne vous dit peut-être pas grand-chose, c'est aujourd'hui ce qui s'installe en mer en moyenne en 2012, c'est des éoliennes de 4 MW, donc on est sur un saut, je dirais en termes de puissance assez important et c'est intéressant à plusieurs titres, en termes de coût bien sûr, en termes d'impact environnemental également puisque à puissance équivalente on arrive à installer moins de mâts ; moins de mâts, on fait vite le calcul pour se dire que l'impact sur le paysage et sur la pratique de pêche par exemple est notoirement minimisé. Donc elle fait 6 MW, ce n'est pas tout, quelques autres innovations technologiques sont présentes dans cette machine. Ses dimensions, les dimensions de l'éolienne sont les suivantes : 100 m de hauteur, donc vous avez 100

m entre le niveau moyen de la mer et le centre de l'éolienne, vous voyez effectivement le pointeur ici, la longueur d'une pale faisant 73,5 m. Je reviens juste un instant pour vous montrer l'image sur votre droite, c'est une éolienne qui est installée aujourd'hui en Pays de la Loire, sur l'estuaire de la Loire qui a été installée en mars 2012 qui a ses dimensions et qui est la tête de série des éoliennes Alstom, donc une prochaine éolienne identique va être installée dans les prochaines semaines au large de la Belgique. L'éolienne est installée sur des fondations dites fondations monopieu, on en a un petit peu évoqué le sujet tout à l'heure, les fondations monopieu, vous en avez une illustration sur la photographie, c'est la partie qui est immergée : vous voyez un tube, sur la photo il fait un peu moins, mais pour nos fondations à nous il fera environ 8 m de diamètre et il est enfoncé dans le sol marin.

Et sur ce tube vient se ficher une pièce de transition qui permet de rectifier les défauts de verticalité qui peut y avoir un petit peu lors de l'installation du tube et permettre l'accès du personnel de maintenance à l'éolienne. Vous avez par exemple une structure un petit peu compliqué, ce sont les échelles d'accostage sur lesquels les bateaux viennent pousser pour décharger les techniciens. Donc en termes de configuration du parc proprement dite, on va revenir sur le poste électrique dont je vous parlais tout à l'heure, donc c'est le point rouge que vous avez au milieu du parc éolien, le parc éolien étant la forme bleue, donc poste électrique en milieu de centrale, les éoliennes sont les points blancs que vous avez sur la carte, elles sont espacées les unes des autres d'environ 1 km et remplissent une superficie de 50 km². Encore une fois, je ne reviens pas sur la compacité, mais c'est 35 % de moins que la zone dont vous avez le périmètre en bleu qui était ouvert à l'appel d'offres. Les éoliennes sont pour la première ligne à 10 km des côtes et au-delà de cette première ligne elles sont toutes situées à plus de 10 km, donc 10 km par rapport à Courseulles-sur-Mer et pour la dernière ligne 16 km par rapport à Courseulles-sur-Mer, enfin par rapport à la côte, en l'occurrence le plus proche étant Courseulles-sur-Mer. En termes de sensibilité environnementale, on est en dehors de deux zones qui sont particulièrement sensibles qu'il nous faut néanmoins étudier finement qui sont les zones estuariennes, estuaire de la Seine et estuaire de la Vire côté Cotentin qui sont particulièrement riches en biodiversité.

En termes de production d'électricité, pour donner quelques chiffres assez précis, on a réalisé des modèles de calcul de production d'électricité et en l'occurrence avec le vent qui a été mesuré et modélisé sur site, on produirait si le projet se réalise 1 500 GWh par an via cette centrale éolienne. 1 500 GWh par an c'est l'équivalent de la consommation moyenne annuelle de 630 000 habitants. Je rappelle simplement, à titre d'exemple, la population du Calvados donc on est sur un ordre d'échelle d'un volume qui représenterait 90 % d'une population comme le Calvados. Évidemment l'électricité est ensuite exportée sur un réseau beaucoup plus large que juste le Calvados. Donc voilà les principales caractéristiques techniques du projet. Je vais détailler maintenant dans le temps qui m'est imparti, les enjeux locaux alors étant précisé qu'il y a effectivement comme le précisait Mme BREVAN, des réunions thématiques qui permettront d'aller beaucoup plus dans les détails que ce que je pourrais vous faire ici en détaillant les principaux enjeux locaux. À la fin de ce volet, je finirai par le plan industriel.

Les enjeux locaux : les enjeux sur le milieu plus humain et les enjeux sur le milieu naturel. Alors au premier rang, un des rangs les plus importants est l'enjeu sur la

pêche puisque la pêche représente une économie importante en Basse-Normandie, représentait hier, aujourd'hui et certainement demain une force économique très importante, c'est environ, sous réserve des professionnels de la pêche dans cette salle, c'est environ 230 navires bas normands qui fréquentent la zone aujourd'hui en Basse-Normandie plus 50 navires extérieurs, Haute-Normandie voire hollandais ou belges qui fréquentent les côtes, donc évidemment une pression assez forte même si la zone baie de Seine est assez importante.

Pour nous ce qui est important aujourd'hui, c'est bien de travailler en amont pour s'assurer que notre projet s'insérera le plus efficacement possible, en générant le moins de contraintes possible par rapport à ces acteurs historiques. C'est pour ça qu'on a évité les zones les plus pêchées, les 5 miles nautiques par rapport à la bouée de Cussy, dont Brice COUSIN parlait ; on a réduit l'emprise du parc, 50 km² versus 77 et qu'on a aligné les éoliennes et les câbles dans le sens du courant marin. C'est une demande spécifique pour faciliter la navigation à l'intérieur du parc. Aujourd'hui sur cet enjeu lié à la pêche, on continue bien sûr à travailler, pas tout seul, on a des bureaux d'études qui nous accompagnent, les représentants également de la pêche professionnelle sont, je dirais mobilisés pour également confronter les points de vue qu'ils ont avec les points de vue de nos bureaux d'études pour d'une part étudier finement la ressource, quels types de poissons ou de coquilles Saint-Jacques, combien, quelle répartition ? et d'autre part, quels enjeux socio-économiques sur la profession aussi bien en mer qu'à terre ?

Enjeu sur la pêche, enjeu sur le patrimoine évidemment, on en a déjà plusieurs fois parlé au cours de cette première réunion. On est pleinement conscients de s'insérer dans un site sensible, donc les plages du Débarquement, le tourisme balnéaire. Cet état de fait finalement, on l'a intégré assez en amont de notre projet pour concevoir sur le même modèle que la conception liée à la pêche, un projet je dirais compact, le moins visible possible et le plus réduit en termes d'emprise. Et pour se rendre compte des enjeux, on a travaillé avec un bureau d'études, en l'occurrence Setup Environnement de Caen qui nous a réalisé une première étude paysagère qu'on a remis à jour parce que les dispositions des éoliennes avaient un petit peu évolué en réalisant des photomontages de, je crois que c'est 40 km à l'ouest et 40 km à l'est, donc depuis Sainte-Marie-Dumont jusqu'au Cap de la Hève. Le but est ici, dans le cadre du débat public, que chacun puisse visualiser qu'est-ce qui serait la représentation vraiment de ces éoliennes dans le paysage et ultérieurement en phase de demande d'autorisation donc cette fin d'année ou l'année prochaine, permettre aux services de l'État de se prononcer sur la compatibilité du projet dans un périmètre global plus large. Ces photomontages, quelques-uns sont présents aujourd'hui, vous les avez peut-être vus dans la petite salle du fond à droite, vous avez tout le loisir d'aller visiter en fin de réunion n'hésitez pas, et ce sera des photomontages différents qui seront présentés en cours de réunion pour les réunions ultérieures.

Dernier enjeu sur les activités humaines qui nous paraît capital, le préfet maritime l'a rappelé, la sécurité maritime. Sur la sécurité maritime, deux volets qui sont assez distincts : volet sur les engins explosifs de la seconde guerre mondiale - donc il est estimé que 10 % des obus, des mines ont été retrouvées aujourd'hui donc il en reste 90 % - donc un enjeu très fort pour la construction du parc ; autre volet, la sécurité de la navigation maritime. Pour ce qui concerne le premier point sur l'aspect engins explosifs, on a fait un diagnostic qui a confirmé la présence potentielle d'engins sur

zone et pour réaliser les premières études dans lesquelles on avait besoin d'être intrusif par rapport aux fonds marins, on a mis en place une méthode qui permet de s'assurer que les engins de forage, quand ils vont réaliser les forages techniques, peuvent le faire en toute sécurité c'est-à-dire sans tomber sur un obus ou une obstruction qui n'aurait pas été détectée. Donc cette méthodologie va être un peu affinée et adaptée pour construire à terme le parc éolien. Évidemment on est là sous l'autorité du préfet maritime donc ces méthodes sont proposées par nous, par nos soins, sont validées par les autorités maritimes. Deuxième volet c'est la sécurité de la navigation, vous avez ici le rail de navigation qui va du Cap Gris-Nez au Raz Blanchard, à 80 km du site. C'est plus l'enjeu puisqu'on est assez loin finalement, ce qu'il convient d'analyser assez finement c'est les sorties de port, sorties de port de Caen, sorties de port du Havre et de définir des moyens adéquats de balisage des éoliennes, de prévention également, d'accident ou de répétition de moyens de détections qui sont aujourd'hui présents le long des côtes et qui je cite un exemple : on a prévu d'installer un radar déporté connecté au système des autorités maritimes pour aller accroître les capacités de détection qui sont aujourd'hui limitées aux côtes. Voilà sur les enjeux humains ce que je voulais aujourd'hui dire. Pour ce qui concerne les enjeux plus liés et au milieu naturel, j'ai prévu deux diapositives, une sur les oiseaux, une sur les mammifères marins qui sont, je pense les enjeux aussi principaux, il y en a d'autres bien sûr. Sur les oiseaux il a été réalisé deux années d'études par le groupe ornithologique normand, une société qui s'appelle Biotope, des études par radar et par bateau. Par bateau pour permettre de voir quels sont les types d'espèces qui fréquentent la zone et par radar pour se rendre compte des flux d'oiseaux à distance différente. Brice COUSIN vous a présenté un rendu sur le site, sur ce qui avait été fait ces dernières années. Ici la carte vous présente sur un parc existant, le phénomène d'évitement des oiseaux migrateurs des parcs éoliens. C'est un parc au Danemark, les points rouges que vous pouvez distinguer au milieu sont des éoliennes et tous les traits noirs sont des trajets d'oiseaux. Quand c'est très très noir, ça veut dire qu'il y a beaucoup d'oiseaux et quand c'est un peu moins noir c'est moins d'oiseaux. Sur ce graphique on peut imaginer beaucoup de choses, en tout cas le constat c'est que les espèces en migration évitent les éoliennes pour la plupart et ça nous est confirmé également par les bureaux d'études avec lesquels on travaille. Cela étant, les études se poursuivent, on a aujourd'hui à avancer aussi dans la connaissance du milieu. On participe en particulier à un programme de connaissance de l'avifaune des aires marines protégées et les études vont se poursuivre jusque, même après de toute façon, la mise en service pour effectivement vérifier si ce phénomène d'évitement se produit sur nos parcs également. J'accélère un tout petit peu parce que je ne voudrais pas déborder. Sur les mammifères marins, on a mis en place la même méthodologie avec des études en mer et déjà un pré-diagnostic. Globalement l'espèce la plus présente c'est le phoque veau-marin principalement en baie des Veys, donc une espèce assez résidente et puis plus ponctuellement sur le site, quelques espèces dont il conviendra de se soucier en phase de chantier pour que bien évidemment il soit suffisamment loin quand les installations des éoliennes vont débiter. Sur le...

Claude BRÉVAN

On peut peut-être faire une phase questions avant de passer à la question... si vous le voulez bien. Sur toutes ces questions-là, sur ces premiers aspects, y a-t-il des questions ?

Pierre LEONARDON

Pierre LEONARDON, encore une fois. À propos de la résistance des mâts et, comment vous appelez ça, le central électrique ou...

David LEMARQUIS

Le poste électrique.

Pierre LEONARDON

Le poste électrique, voilà. Vous avez peut-être lu comme moi qu'il y a une étude américaine qui vient de montrer qu'avec un degré de réchauffement climatique, il y a un doublement des risques de tempête et cyclone et avec deux degrés, il y a une multiplication par 10. Vous avez des études de prévision de la résistance et jusqu'à quelle force de vent ça peut résister avant que ça casse, que ça tombe ? Merci.

David LEMARQUIS

Alors sur la résistance des machines, enfin il y a effectivement deux aspects : la résistance des machines des éoliennes et donc le changement des conditions. Sur la résistance des éoliennes aux phénomènes extrêmes typiquement vent, en tempête ou rafale, il y a plusieurs éléments. Les éoliennes sont prévues pour s'arrêter quand les vents dépassent la vitesse de 90 km/h. Elles se mettent en arrêt automatique ce qui permet de déconnecter la façon dont elles prennent le vent, un peu comme un avion qui décroche, enfin j'espère que ça n'arrive pas très souvent, mais disons qu'il y a un peu comme une aile qui prend plus le vent parce qu'elle est mal inclinée. Donc ça c'est régulé de manière assez naturelle par les automatismes internes de la machine et il y a différents niveaux de rafale, donc une rafale très courte, évidemment son seuil va être un peu plus important en termes de vitesse de vent, donc c'est assez bien étudié d'autant que ça répond à des normes européennes voire internationales. C'est là où je voulais en venir par rapport au deuxième volet de votre question, c'est-à-dire que ces normes prennent en compte différents paramètres que sont le type de houle, le type de courant, le type de vent et la zone géographique sur laquelle on se situe pour appliquer un certain nombre de correctifs visant à je dirais, à assurer un coefficient de sécurité suffisant pour que les marges d'incertitudes qui peuvent être pliées à différents facteurs, mais en particulier aux changements climatiques, puissent être intégrés dans le dimensionnement des éoliennes.

Philippe DESCHAMPS

M. DESCHAMPS, j'habite Bayeux. Je voulais savoir, donc on vient d'avoir quelques explications techniques, mais c'est un peu compliqué, mais durée de vie d'une éolienne, qu'elle soit terrestre ou bien les vôtres ? Et qui est propriétaire des éoliennes une fois qu'elles sont posées, est-ce EDF, est-ce vous qui faites l'entretien, comment ça se passe ?

David LEMARQUIS

Si vous le voulez bien je vais commencer par le deuxième volet de la question pour la bonne raison que je voudrais solliciter Mme la présidente pour savoir si M. SERRIE d'Alstom présent dans la salle peut répondre sur la durée de vie des éoliennes ?

Claude BRÉVAN

Oui bien sûr, il est là ?

David LEMARQUIS

Le temps que M. SERRIE se prépare, je vais vous répondre sur l'entretien des éoliennes. C'est les équipes du consortium ici représentées donc la filiale qu'on a créée s'appelle Éoliennes Offshore du Calvados et c'est donc c'est Éoliennes Offshore du Calvados qui va réaliser ou faire réaliser, on peut également sous-traiter une partie avec des fournisseurs spécifiques, l'entretien et la maintenance du parc.

Nicolas SERRIE

Bonjour à tous, Nicolas SERRIE du groupe Alstom. Pour répondre à la question de la durée de vie, nos éoliennes sont prévues pour durer bien évidemment la durée de vie d'exploitation du parc donc 20 ans, je pense qu'elles peuvent durer un peu plus, mais en tout, contractuellement nous sommes engagés sur minimum de 20 ans, mais j'ai bon espoir qu'elles puissent durer bien plus, 25 voire éventuellement 30 ans. Je me permettrai aussi de compléter la réponse qui a été faite par David LEMARQUIS sur la résistance de nos éoliennes. En fait comme le disait David, au-delà de 90 km/h de vent nos éoliennes se mettent en drapeau c'est-à-dire un peu comme une grue quand il y a beaucoup de vent, une des trois pales se met dans l'axe du mât pour minimiser la prise au vent et ensuite les pales s'orientent sur elles-mêmes et donc elles se mettent de telle manière à ce que la prise au vent soit la plus faible possible, donc ça, c'est à partir de 90 km/h de vent. En revanche, elles résistent à des vents qui sont bien supérieurs, jusqu'à 300 km/h.

Patrick DOMENGET

Patrick DOMENGET à nouveau. C'est juste pour rebondir sur la question de M., si l'étude américaine fait cette description-là de tempête fois 10, etc., il faut s'interroger évidemment sur ces nouveaux projets énergétiques en mer ; il faut aussi peut-être s'interroger sur les systèmes de sécurité, par exemple revenir à des interrogations précédentes des centrales nucléaires qui sont toutes sur le littoral avec des vagues de submersion, etc. Je pense qu'il faut avoir une vision globale de ces questions-là plutôt que de cibler évidemment à l'intérieur de ce débat public sur ce projet, un type de mécanisme.

Claude BRÉVAN

Vous avez sûrement raison, mais c'est vrai le débat public est quand même assez centré, ça n'empêche pas un débat plus large sur toutes les questions de sécurité, mais là on est vraiment sur un projet précis donc on demandera quand même au maître d'ouvrage de se concentrer sur cet aspect-là, ça n'empêche pas de dire d'autres choses sur les autres modes de production d'énergie, mais il faut mieux se concentrer sur les éoliennes.

Xavier LECLERC

Bonjour Monsieur LECLERC de Juste une petite question, là on s'est arrêté sur un projet, mais si demain on veut l'agrandir, est-ce que c'est possible ou pas où est-ce qu'il faudra refaire toute une étude ?

David LEMARQUIS

Effectivement on s'est concentré sur un projet et si demain on veut l'agrandir et bien on ne va pas gagner beaucoup, beaucoup de temps. C'est sûr, pour répondre clairement à votre question, il n'y a pas de projet d'agrandissement de ce parc éolien en mer ni de notre volonté ni à ma connaissance de quelque autre volonté que ce soit. Le deuxième appel d'offre qui a été lancé, est lancé sur des sites distincts, le deuxième appel d'offres d'éoliennes en mer pardon, qui sont les sites du Tréport en Seine-Maritime et puis la Vendée. Donc il n'est pas prévu d'extension à ce projet...

Claude BRÉVAN

Je crois que vous pouvez quand même dire ça été dit dans la première partie, que c'était un projet qui a quand même été assez longuement concerté notamment avec les pêcheurs et que s'il a été réduit c'est effectivement à la demande, tout à fait expresse des pêcheurs qui ne veulent pas qu'on prélève trop d'espaces dans lesquels ils pêchent notamment de la coquille, donc c'est le résultat d'un compromis. À priori dans l'appel d'offres, la surface pouvait être plus grande et il pouvait y avoir davantage d'éoliennes, donc ce serait vraiment revenir, non seulement ça poserait des questions techniques parce que le raccordement va être calibré pour ce projet-là et pas pour un projet double, mais ça poserait vraiment des questions alors là, importantes, revenir sur ce qui fait que ce projet à priori apparaît acceptable entre guillemets aux acteurs essentiels que sont la pêche dans le secteur, donc ce n'est pas facile d'agrandir comme ça un projet, ça ne va pas de soi.

Xavier LECLERC

Je ne sais pas, mais je posais juste la question par ce que ça coûte quand même relativement du temps, de l'argent donc quitte à faire quelque chose, dire peut-être demain il faudra et bien 100, 200 ou 300 éoliennes, voilà je ne sais pas ?

Claude BRÉVAN

Il n'est pas conçu comme la première phase d'un projet et vous avez vu quand ils ont montré toutes les contraintes, il n'y a pas énormément d'endroit où ils peuvent se développer, c'est tout ce qu'on peut dire, mais nulle personne ne peut préjuger de l'avenir, mais là ça serait étonnant que les contraintes disparaissent toutes seules.

Yvon ANDRÉ

Juste un mot sur la question, en tout cas ce ne sera pas à notre initiative parce qu'on vous l'a expliqué tout à l'heure, on fait ces 450 MW et pour nous, on ne peut pas faire plus. Par contre il reste le troisième appel d'offres dont il faudra définir les contours donc il reviendra au gouvernement et au préfet d'ailleurs, de cibler le dernier appel d'offres. Mais je pense que ce ne sera pas du tout dans la région de Courseulles.

Richard BRONZES

Richard BRONZES, directeur de l'organisation de producteurs des marins pêcheurs de Basse-Normandie. Effectivement je confirme la concertation qui a eu lieu depuis pas mal d'années pour essayer de réduire les impacts. On remercie quand même le consortium d'avoir entendu les principales demandes des pêcheurs, ceci dit il y aura quand même des nuisances importantes, il y a la perte d'une zone de pêche - même si on ne sait pas encore de quelle manière on pourra pêcher ou pas à l'intérieur du

parc -, il y a quand même des questions aussi qui se posent aussi pour les pêcheurs sur le comportement du poisson, on a vu que les oiseaux avaient des comportements d'évitement - au niveau des poissons, est-ce que dans les parcs installés, on sait comment se comportent les poissons notamment les espèces qui sont amenées à migrer comme les maquereaux qui sont importants en baie de Seine ? Est-ce que finalement il n'y a pas d'impact sur le comportement du poisson ou est-ce que là aussi il y aura des comportements d'évitement, de fuite soit par le bruit soit par des ondes éventuellement par les fils électriques ?

Brice COUSIN

Bien sûr, c'est un point important, aujourd'hui on a un grand retour d'expérience avec les parcs qui sont installés depuis 1991 au Danemark, donc on a 20 années de recul sur l'éolien en mer. Aujourd'hui les études qui ont été menées par exemple par le ministère de l'Environnement danois, dans ses parcs, ils ont investi plusieurs dizaines de millions d'euros pour s'assurer que ces parcs n'avaient pas d'impact majeur sur l'environnement avant de poursuivre leur développement. Donc aujourd'hui en France on bénéficie effectivement de ce retour d'expérience pour anticiper un impact limité sur la ressource. Bien sûr on n'a pas forcément les mêmes espèces en baie de Seine qu'au Danemark et donc on va mener des études spécifiques sur ces problématiques-là. Actuellement nous sommes en train de lancer une campagne halieutique et le comité régional des pêches y est associé, ce sont même des marins pêcheurs de baie de Seine qui travaillent en ce moment à nos côtés pour prélever de la ressource et identifier les espèces sur site. Nous allons donc identifier ces espèces et ensuite étudier l'impact potentiel du projet sur ces espèces. Par la suite une fois que le parc sera installé, de nouveaux prélèvements seront effectués et si un impact est alors avéré, il s'agira de le compenser. Mais aujourd'hui nous sommes confiants sur l'impact limité des parcs éoliens offshore sur la ressource halieutique. Et certains scientifiques considèrent même que ces parcs ont un impact positif puisqu'on installe des structures en mer et que celles-ci colonisées, d'abord par des algues en surface et ensuite tout un écosystème se crée autour des éoliennes et la ressource halieutique dans certains parcs, se voit augmenter donc on a même un effet positif sur certains projets. Donc dans le cadre de notre projet, les campagnes halieutiques sont en cours et l'impact réel sera étudié une fois que les éoliennes seront en place.

René ELADARI

M. ELADARI, encore. Je voudrais reformuler ma question de tout à l'heure en adressant au maître d'ouvrage. Au moment de l'appel d'offres, est-ce que l'autorité organisatrice a fixé un prix d'achat de l'énergie fournie par le futur champ d'éoliennes ? Et deuxièmement, est-ce qu'il est prévu quelque part que ce prix puisse être renégocié à la fin de votre étude de faisabilité ou de l'étude des risques ?

Yvon ANDRÉ

Oui, l'appel d'offres, entre autres considérations était bien sur le prix de l'électricité produite. Je peux même vous donner le détail, sur 100 pts, il y avait 40 pts liés au prix de l'énergie, au prix du kilowattheure, 40 pts sur le volet industriel et 20 pts sur les considérations de réalisation, de faisabilité technique et financière du projet. Oui on a répondu à un prix, d'autres ont répondu vraisemblablement un autre prix que je ne connais pas, ça c'est clair, il y a un prix qui est engagé et il est engagé pour la

période de 20 ans puisqu'on bénéficie d'un contrat de rachat par EDF. D'ailleurs au passage quand on parle des prix de l'électricité énergie renouvelable, il faut savoir que l'indexation est extrêmement limitée donc ça vous donne un prix qui ne varie pratiquement pas pendant 20 ans, ce qui est intéressant par ce que la volatilité des prix de l'énergie est un facteur très compliqué à prendre en compte notamment pour les énergies fossiles et autres, gaz et autres. Par contre la deuxième question il y avait le prix et... non, non, il ne faut surtout pas le renégocier parce que nous, nous avons présenté notre projet justement en fonction de ce prix sur la période en question.

Claude BRÉVAN

D'autres questions ? Donc on passe au volet économique, c'est ça ? Il y avait d'autres... pardon, excusez-moi monsieur.

Christian BOIZARD

Mais ce n'était pas bien grave. Christian BOIZARD, moi je suis plongeur au centre d'études et de recherches subaquatiques de Bayeux et j'hésitais à poser la question soit à monsieur COUSIN, soit à monsieur LEMARQUIS. Vous avez évoqué les contacts avec les marins-pêcheurs, les autres utilisateurs des sites, mais que pensez-vous du témoignage des plongeurs sous-marins qui fréquentent depuis plus de 40 ans les épaves situées dans votre zone et dont certains ont déjà apporté leur modeste concours logistique à l'université de Caen, par exemple dans l'algologie, pendant plus de 15 ans, à Gaz de France dans le cadre des calco-magnésiens donc sur les câbles des oléoducs. La méthodologie des plongeurs seraient-ils des témoins privilégiés pour vous ? Aussi bien, soit sur l'accès des épaves puisque vous parlez des engins un petit peu bizarres, etc., que les gens de chez nous fréquentent, un peu de force quoi. Voilà c'était le sens de ma question, mais qui pourrait être reporté aussi...

Claude BRÉVAN

Oui il y a deux aspects si je comprends bien dans votre question, d'abord c'est un peu comme une offre de services, vous dites on a des choses à dire, donc écoutez-nous, ça peut vous apporter des éléments, c'est un peu ça ?

Christian BOIZARD

Par exemple...

Claude BRÉVAN

Ensuite vous avez autre chose qui est, est-ce que, comment sera autorisée éventuellement la plongée une fois que ce sera fait ? Alors ce sont deux choses de nature un peu différente...

Christian BOIZARD

Voilà ce sont deux choses de nature différente.

Claude BRÉVAN

Vous pouvez répondre...

Christian BOIZARD

... mais qui se tiennent un peu.

Claude BRÉVAN

Voilà, merci.

Christian BOIZARD

Je vous remercie.

David LEMARQUIS

Écoutez, de toute façon la concertation préalable qu'on a engagée visait à définir une zone d'étude la plus propice possible pour les uns les autres, en tout cas, disons tendre le plus possible vers le consensus - on sait que le consensus total probablement n'existe pas en ce domaine - et donc on l'a effectivement engagé assez tôt avec les uns les autres pour définir cette zone. Maintenant on est dans un temps où on va un petit peu plus loin dans les études aussi bien environnementales que de construction et je pense que le concours de plongeurs professionnels - on en a d'ailleurs dans nos équipes aujourd'hui, alors sur d'autres fonctions, mais en tout cas, une personne au premier rang, Jean-Philippe PAGOT, est chez nous directeur environnement, était plongeur professionnel en son temps - et ça sera, je pense, tout à fait effectivement utile ; alors, il nous semble plutôt en phase de construction par rapport, entre guillemets, à l'offre de services de connaissances de zones que vous avez et puis je pense par exemple, à la pose des câbles ou à la pose des fondations ou ce genre d'éléments. Par rapport aux engins bizarres ou les mines obus, je préfère vous dire que ça va être un peu plus compliqué sans doute et confié certainement aux autorités de l'État, aux autorités officielles ; donc voilà pour vous répondre sur effectivement, je dirais les missions. Si on se projette dans le calendrier, les travaux principaux en mer vont démarrer à partir de 2015. Il nous reste effectivement un petit peu de temps. Maintenant, sur la partie plus amont, les études environnementales, c'est tout à fait intéressant effectivement de discuter plus en amont des sujets des épaves. Alors aujourd'hui on sait qu'il y a une épave d'un navire de commerce canadien qui est dans la zone, donc à 300 m d'une des éoliennes envisagées ; la carcasse elle est un peu plus au nord puisque c'est justement effectivement une épave qui nous était donnée comme guide à ne pas dépasser ; et puis donc le Norfolk me semble-t-il, si je prononce bien, au milieu du parc. Il y a peut-être effectivement d'autres éléments à analyser, soit on peut en discuter effectivement dans le cadre d'une réunion ici ou soit échanger nos cartes pour arriver sur un système plus bilatéral, au choix.

Claude BRÉVAN

Il y avait encore une question derrière et puis après on va passer aux questions de filière économique et d'emploi.

Yves LOIR

Est-ce que je peux poser une dernière question, encore que ça peut s'intégrer dans la séquence que vous venez de décrire ? En fait ce que je voulais demander, au niveau quantitatif, la centrale EPR de Flamanville c'est 100 MW de puissance ; la puissance qui sera développée par le champ de Courseulles, d'éolienne en mer, c'est notablement plus réduit ; alors est-ce que d'un point de vue strictement économique, est-ce que la logique qui fait que le champ de Courseulles sera

développé, est-ce qu'elle répond à une directive européenne ou à des orientations européennes, mais déconnectée de la logique purement économique, étant donné, on voit la discontinuité, le seuil qui sépare par exemple la puissance qui sera développée par l'EPR de Flamanville, c'est 100 MW, et en comparaison avec ce qui sera développé par le futur champ de Courseulles ?

Jean-Louis CHEREL

Est-ce que vous pouvez vous nommer, Monsieur, on n'a pas entendu votre nom.

Yves LOIR

Excusez-moi, je suis intervenu, mais dans la même logique c'est-à-dire, je m'interroge sur l'intérêt économique si vous voulez du développement des filières d'énergies marines renouvelables en particulier des éoliennes en mer, mais également des hydroliennes. Vous savez qu'il y a des perspectives de développement d'hydroliennes dans le raz Blanchard donc est-ce qu'on obéit à une logique de rentabilité économique ou est-ce qu'on obéit à une logique de suivi des directives européennes qui obligent à recourir aux énergies renouvelables ? Mais cette logique étant déconnectée de la logique économique qui est rapportée à d'autres logiques, environnementales, etc. Yves LOIR, donc.

Bernard GUITTON

Oui pardon. Écoutez, ces champs éoliens s'intègrent dans une politique nationale dans des objectifs qui sont environnementaux qui sont de lutter contre le réchauffement climatique. Comme on le disait également tout à l'heure on s'aperçoit que le fait d'initier une nouvelle filière, ça génère des coûts d'énergie qui sont plus élevés que dans le cadre de production en utilisant des moyens matures. Mais cela dit dans le temps il y a une décroissance des coûts qui intervient et aujourd'hui le meilleur exemple c'est l'éolien terrestre qui arrive à des coûts dont plus personne ne parle. Donc ce qu'on peut espérer c'est qu'effectivement dans 5 ans, dans 10 ans, on arrive à des coûts de production de l'éolien offshore qui soient plus très éloignés d'autres sources de production d'énergie électrique. Mais on est vraiment dans une phase où on initie une filière, où on crée en France une filière industrielle et puis où les éoliennes, en termes de taille, de dimension, augmentent de façon très significative dans le but d'arriver à une meilleure efficacité et puis d'arriver à produire une énergie et un coût qui soient tout à fait compétitifs.

Claude BRÉVAN

M. GUITTON vous n'avez pas répondu sur la question de la manière où ça s'inscrit ou ça ne s'inscrit pas dans une politique européenne.

Bernard GUITTON

Il me semblait l'avoir dit...

Claude BRÉVAN

Vous l'avez dit, alors c'était moi qui étais trop distraite ?! Est-ce qu'il y a des directives européennes ? Est-ce qu'il est une politique européenne explicite sur les énergies renouvelables en général ? Sur l'éolien en particulier ?

Bernard GUITTON

Il y a des objectifs qui ont été fixés, oui au niveau européen, dont avoir 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique...

Claude BREVAN

Oui, pas forcément spécifiquement éoliennes, c'est ça.

Bernard GUITTON

Pas spécifiquement à l'éolien en mer, ce sont effectivement des objectifs généraux. Il s'avère qu'aujourd'hui l'éolien en mer est un des moyens qui est à notre disposition pour répondre au mieux à ces critères-là et à ces seuils-là.

Claude BRÉVAN

Qui n'est pas la portée de tous les pays européens il y en a certains qui ne bénéficient d'aucun littoral !

Deux interventions, mais après il faut vraiment qu'on passe à l'économie et puis on voudrait bien, peut-être est-ce que vous voulez passer la nuit, mais si on s'arrête vers 11 heures, 11 heures et quart ce serait bien. Donc deux dernières interventions s'il vous plaît et puis si c'est possible que ce ne soit pas toujours les mêmes qui prennent la parole.

Patrick DOMENGET

Patrick DOMENGET, c'est seulement la troisième, donc je ne dois pas être en tête. C'était pour répondre à monsieur, c'est un peu la même réponse que j'ai faite tout à l'heure. Évidemment ces questions-là sont légitimes, il faut évidemment les voir de manière beaucoup plus large. On est ici sur une filière qui n'existe pas actuellement en France, qui commence seulement au niveau européen ou mondial, donc évidemment il y a un coût supplémentaire qui est totalement assumé. On pourrait par exemple faire la comparaison éolien terrestre / éolien en mer, ça a été dit tout à l'heure par M. ANDRÉ. Actuellement l'éolien terrestre est compétitif avec d'autres sources d'énergie, pas l'éolien en mer, on est bien d'accord. Et l'élargissement - mais Mme présidente vous allez m'arrêter parce qu'évidemment ce n'est pas l'objet du débat public - c'est bien sûr que de très lourds investissements ont été engagés dans les années 60-70 pour lancer notre filière électronucléaire et qu'aujourd'hui évidemment on bénéficie de ces très lourds investissements des dizaines d'années précédentes pour avoir cette électricité peu chère que tout le monde nous envie. Voilà.

Claude BRÉVAN

Contrairement à ce que vous pensez, je ne vous arrêterais pas sur ce plan parce qu'il y a effectivement, on peut se poser des questions sur l'opportunité de cette politique, ça fait partie du débat. Je crois que ce sera lors de la prochaine réunion qu'on pourra véritablement aborder ça, donc ça fait partie du débat d'une manière tout à fait claire. Juste la dernière, dernière, et après on passe à l'économie vraiment par ce que c'est un aspect quand même, comme vous le voyez extrêmement important et important pour ce territoire en particulier.

M. VAUDELLE

M. VAUDELLE. Je reviens sur le rendement des éoliennes parce que comme vous

l'avez montré dans vos chiffres, les éoliennes pendant 62 % du temps vont produire pas du tout ou très peu d'électricité, donc pendant ce temps-là, quelle énergie va compléter les éoliennes ? Et deuxième question, c'est que vous faites croire que l'éolienne est entièrement fabriquée en France alors qu'il me semble que le moteur n'est pas du tout fabriqué en France.

Yvon ANDRÉ

On pourra laisser répondre Alstom à la question, enfin moi j'ai compris que tout était fabriqué en France y compris le moteur. Vous voulez dire les génératrices ? Elle est bien fabriquée en France. Non je pense que, enfin j'aimerais bien qu'Alstom le confirme parce que c'est un sujet important entre nous, mais je pense que c'est le cas. Sur la question de la production, oui effectivement, mais c'est en puissance nominale, c'est 32% ou 35 % ? 38 % du temps, l'éolienne va fonctionner à valeur nominale, au maximum si vous voulez, ce n'est pas pour ça qu'une fois que ces 38 % sont arrêtés qu'ils sont atteints, qu'elle s'arrête. Elle tournera moins, produira moins, mais au bout du bout et en additionnant tous les kilowattheures produits, ça fait une production à pleine puissance de 38 %. Ça, c'est effectivement l'une des caractéristiques, ce n'est pas un défaut, c'est une caractéristique de l'éolien, il faut qu'il y ait du vent pour que ça tourne. Alors il y a certains sites comme en Angleterre qui produisent beaucoup plus que les sites que nous avons en France, mais c'est juste une question de potentiel éolien. Pour le reste c'est de savoir qu'est-ce qu'on fait quand l'éolienne ne produit pas ? Ça peut lui arriver effectivement s'il n'y a pas de vent du tout par exemple, mais c'est toute la question, c'était des sujets assez compliqués, mais c'est la question du mix énergétique. C'est bien pour ça qu'il ne faut pas une seule énergie et qu'il faut plusieurs énergies. Aujourd'hui on a 75 % de la production d'électricité qui est du nucléaire. J'ai cru comprendre que le gouvernement voulait rabaisser à l'échéance 2025, je crois, à 50 %, il va bien falloir produire les 50 autres pour cent et là les énergies renouvelables apporteront leur contribution comme on l'a dit et rappelé par rapport aux objectifs qui ont été pris sur le sujet. Mais encore une fois, l'intermittence ou la variabilité de production des éoliennes n'est absolument pas un handicap, on le sait et c'est absolument prévisible. Le vent est prévisible d'un jour sur l'autre voire de quelques heures, donc on sait ce que va produire une éolienne et c'est au réseau de réguler effectivement cette variabilité. Ça demande des investissements à n'en pas douter, mais ce n'est pas un problème technique en tous les cas.

Claude BRÉVAN

Non, pas encore une fois, pas encore une fois, là on arrête. Il y avait, je crois, tout au fond quelqu'un, mais c'était la dernière, non, il a renoncé ? Allez-y. Après on aura une partie de questions générales une fois que l'exposé sur l'économie aura été fait si vous le voulez bien. Allez y Monsieur c'est la dernière.

Paul FRANCOISE

M. FRANCOISE président du comité départemental des pêches du Calvados. Une question, la commission a pris une décision le 13 mars dernier de prendre une directive sur la planification des zones côtières et qui va surtout porter sur comment organiser toutes les activités en mer en zones côtières, est-ce que ça ne va pas changer votre type d'organisation ? Moi je pense à la baie de Seine où il y a les extractions de granulats, les boues de Rouen, le parc éolien et également les aires

Natura 2000. Si la commission demande une planification de l'espace maritime est-ce que ça ne changera pas quelque chose pour vous ?

Yvon ANDRÉ

On va donner la parole à Jean Philippe PAGOT sur ce sujet.

Nicolas SERRIE

Le temps que Jean-Philippe réfléchisse à sa réponse, on va...

Claude BRÉVAN

Vous avez besoin de vous concerter.

Nicolas SERRIE

Je vais répondre sur l'origine de... alors je pense que quand vous mentionniez le moteur, il s'agit de la génératrice, donc la génératrice aujourd'hui, enfin pour nos premières machines donc celle que vous avez vue tout à l'heure en photo qui est dans l'estuaire de la Loire et pour celle qui va être installée prochainement en Belgique, la génératrice est fabriquée à Nancy, donc en France. À terme, pour le champ qui nous intéresse, ici le champ de Courseulles, la génératrice sera fabriquée à Saint-Nazaire dans l'estuaire de la Loire.

Jean-Philippe PAGOT

Bonjour à tous, je suis Jean-Philippe PAGOT directeur environnement maritime à EDF Énergies Nouvelles, c'est peut-être moi qui fais du bruit. Juste pour répondre à la question de M. FRANÇOIS qui est finalement éminemment politique en ce moment qui est l'objet d'une directive qui effectivement vient de sortir en termes de projet qu'on appelle le maritime spatial planning et qui prévoit à terme d'organiser au final l'ensemble des activités maritimes autour des directives existantes qui sont essentiellement orientées sur les problématiques environnementales. Tout le monde connaît la directive-cadre -peut-être pas tout le monde - la directive-cadre de stratégie pour le milieu marin, la directive-cadre sur l'eau, et en fait il y avait peut-être un volet manquant à ces grandes orientations environnementales qui était de prendre en compte les activités maritimes pour éviter que justement on en arrive à des sources de conflits par rapport aux nouveaux entrants. Donc cette directive qui est un projet actuellement et qui est vraiment une orientation à ce stade non contraignante, le projet de directive prévoit qu'on rende compte à la commission européenne de nos avancées sur le sujet, prévoit non pas de séparer l'espace maritime qui est un espace partagé et non pas spatialisé ou séparé comme on pourrait l'avoir à terre, prévoit bien d'organiser l'ensemble des usages en mer au bénéfice de tous et potentiellement aujourd'hui effectivement des nouveaux entrants aussi, mais en n'oubliant pas le premier d'entre eux historique qui était bien la pêche.

Claude BRÉVAN

Merci. On passe à l'aspect économie si vous voulez bien, mais M. LEMARQUIS a disparu, non le voilà... c'est comme au théâtre il y a des coulisses

David LEMARQUIS

Je me suis juste éclipsé, excusez-moi pour le téléphone pour éviter les parasites. Très bien, continuons sur le plan industriel qui sera mis en oeuvre pour ce projet.

J'en profite d'avoir cette diapositive pour vous montrer les dimensions de l'éolienne : vous avez des ouvriers, des opérateurs qui sont ici à côté du camion de levage ; donc, là il s'agissait de l'éolienne qui a été installée en mars 2012 au Carney en Pays de la Loire, donc ça vous donne une idée effectivement des dimensions de l'éolienne, le tout faisant 400T. J'en profite également pour faire un petit aparté un petit peu technique, enfin ça vous donne une idée un peu plus précise, je l'espère de ce que sont les composants de l'éolienne et du challenge industriel qui consiste à la produire et à l'assembler. Donc les deux grandes étapes de construction du parc sont les suivantes. Évidemment il s'agit de fabriquer les composants, sur la partie gauche de la diapositive et ensuite de fabriquer les fondations et de les installer, c'est la première étape du chantier. Seconde étape du chantier étant de faire la même chose, mais alors pour les éoliennes. Les travaux en mer, on estime aujourd'hui qu'ils dureront deux ans, plus un an de travaux préparatoires à terre. Pour ce qui concerne l'éolienne Alstom, Alstom a prévu de créer quatre usines en France pour construire cette éolienne, pour notre projet, pour les projets de Fécamp et de Saint-Nazaire également - je dis notre projet, le projet de Courseulles-sur-Mer dont on parle ce soir - et également pour évidemment le marché à l'export et les appels d'offres à venir. Donc c'est quatre usines : deux usines à Cherbourg pour les pales et pour les mâts et deux usines à Saint-Nazaire pour les génératrices qui viennent s'emboîter dans la nacelle, donc pour la nacelle également à Saint-Nazaire. Un flux logistique est organisé ensuite pour pré assembler l'éolienne à terre, donc en l'occurrence pour Courseulles-sur-Mer, le port de pré assemblage aujourd'hui est retenu, il s'agit du port de Cherbourg. Pour ce qui concerne la main-d'œuvre à l'intérieur de ces usines, le volume est indiqué ici : c'est 1 000 emplois répartis à peu près, à moitié-moitié entre les deux groupes d'usines plus 4 000 emplois indirects qui sont aspirés par le moteur industriel des principales usines, donc il s'agit ici d'emploi de la sous-traitance. Sous contrôle de Nicolas SERRIE qui représente Alstom ce soir, 60 % de la valeur de l'éolienne est fabriquée par les fournisseurs d'Alstom. Pour la construction du parc éolien, il y a également deux parties, je dirais, deux grandes parties ; d'une part, construire les fondations, d'autre part installer les différents composants. Pour chacun des deux sujets, on a estimé 200 emplois de chantier, donc pendant la durée de construction à mobiliser pour les deux points-là, donc 200 emplois pour la fabrication des fondations et 200 emplois pour l'installation des composants. La fabrication des fondations, notre but est aujourd'hui de les fabriquer à Cherbourg, donc on est en discussion relativement avancée avec les autorités portuaires pour pouvoir aboutir sur ce projet-là. L'installation des composants, on l'a dit tout à l'heure, le port de Cherbourg est retenu pour accueillir la plate-forme logistique qui permettra de pré assembler les composants et d'expédier les composants sur le site de Courseulles-sur-Mer. L'exploitation de maintenance, finalement le dernier volet des compétences industrielles qui vont intéresser ce projet, l'exploitation de maintenance va débuter un petit peu avant la mise en service, va nécessiter une centaine de personnes toute compétence confondue, donc un quart de marins, un quart/un tiers de techniciens, le chiffre reste un petit peu à affiner et puis du personnel à terre. Cette base de maintenance, on a aujourd'hui avancé également, l'appel d'offres nous y incitait fortement également, donc la base de maintenance est localisée, sera localisée plus précisément, au niveau de l'avant-port de Ouistreham. Quelques mots quand même sur cette base de maintenance, elle est constituée d'un bâtiment de l'ordre de 1 000 m² et de deux à trois navires de 18 à 25 m de longueur ; donc que vous voyez là, ce que je vous donne ici ce sont

des chiffres, des fourchettes plutôt, pourquoi et bien parce qu'il reste quand même aujourd'hui encore plusieurs années d'études, principalement techniques à mener pour vraiment affiner les différents paramètres. M. parlait tout à l'heure d'avant-projet sommaire en projet détaillé en projet final ou en projet d'exécution, donc il y a effectivement encore beaucoup de phases pour arriver aux résultats définitifs de la meilleure optimisation possible, d'où l'emploi de ces fourchettes.

Ces différents métiers, compétences, on en trouve aujourd'hui, on en est certain, on l'a vu, beaucoup d'ores et déjà en Normandie, en Basse-Normandie. On est dans une phase dans laquelle on identifie les compétences industrielles qui sont réparties sur le territoire pour pouvoir ensuite, je dirais, travailler de manière la plus intelligente avec les uns les autres, les entreprises les plus compétentes. Sur ce processus d'identification des entreprises, des compétences, évidemment on met aussi je dirais... on est soumis à une certaine réglementation donc on s'applique à nous une directive de type marché public sauf qu'elle est spécifique au secteur de l'énergie, c'est une directive dite... c'est une directive de 2004-17 qui nous impose de réaliser des appels d'offres ouverts à la concurrence et publiés au journal officiel de l'Union européenne. Alors il n'en empêche pas moins que ce qu'on souhaite faire aujourd'hui - on le fait pas tout seul, on le fait avec les collectivités locales au premier rang desquels le conseil régional de Basse-Normandie, le conseil général du Calvados également et le conseil général de la Manche pour faciliter la mise en relation des uns des autres et organiser les transferts d'expérience, de compétence et arriver à une montée en puissance des industriels qui souhaitent se diversifier dans l'éolien offshore. Pour donner une idée de l'intérêt finalement des compétences des industriels, aux dernières journées bilatérales qu'on a pu faire, c'était à Cherbourg, il y a eu 150 entreprises qui se sont déplacées pour connaître un petit peu mieux les différents besoins, et puis pour échanger avec nos experts et nos acheteurs l'après-midi, pour que nos équipes se rendent mieux compte de ce qu'ils savaient chacun réaliser. Ça, c'est la partie industrie. Un autre volet extrêmement important c'est le volet de la formation parce que quand on parle de 500 emplois sur Cherbourg, quand on parle des emplois de chantier, enfin des plus de 200 emplois, des emplois de maintenance, il s'agit de trouver le personnel qualifié et il ne s'agit pas de le trouver dans les entreprises existantes, enfin je veux dire par là qu'on ne va pas déshabiller Paul pour habiller Jacques, en tout cas c'est pas le plan et donc il convient de travailler assez en amont avec les acteurs de la formation professionnelle pour que les transferts de personnel entre les chantiers 1, 2, 3, donc il y a le chantier de l'EPR par exemple qui va se terminer à peu près au moment où notre chantier va démarrer, donc voir comment on organise ce transfert de compétences et de personnel tout en travaillant sur un volet de formation initiale pour pouvoir amener les jeunes dans le circuit au bon moment et avec les bonnes compétences.

Un mot sur les éléments financiers du projet. Ces différents équipements qu'on projette d'installer, à l'issue des différents processus d'autorisation et d'études, le coût de construction est estimé à 1,8 milliard d'euros, inutile de vous dire que c'est un investissement très important et très lourd pour un projet qui n'en est pas moins et pour un coût de fonctionnement qu'on a souhaité partager également de 50 millions d'euros par an. Avant de conclure finalement, je voulais rappeler les différentes grandes étapes du projet pour bien resituer les choses. Depuis l'appel d'offres dont on a parlé, on est dans une phase de poursuite des études qui va se continuer jusqu'à horizon, vous voyez l'avant-dernier point, 2015 date à laquelle la construction

du parc va pouvoir démarrer. Cette poursuite des études est phasée différemment. On doit remettre à un moment donné à l'État en octobre un certain nombre d'études techniques et environnementales, phase de levée des risques, confirmation des fondations. On doit également produire une étude d'impact sur l'environnement pour pouvoir occuper le domaine public maritime et construire notre parc. Aujourd'hui on n'a pas le droit de construire le parc, comme le disait le préfet LALANDE, on passe différents filtres administratifs et la phase qui nous intéresse énormément aujourd'hui c'est la phase de débat public qui s'ouvre avec cette première réunion et qui se finira le 18 juillet pour la dernière réunion, mais le 20 juillet pour les questions sur Internet, qui va nous permettre de voir si les choix de conception qu'on vous a présentés ce soir sont les bons, sont partagés par le plus grand nombre. Si d'autres idées émergent, quelles sont les interrogations auxquelles il convient de répondre pour nous ? parce que vous le verrez sans doute au cours des réunions, il se peut qu'il y ait des questions auxquelles on n'a pas la réponse, peut-être c'est parce que le projet n'est pas encore dans une phase d'exécution, donc la phase où tous les plans sont finalisés ou peut-être est-ce parce qu'il faut qu'on améliore certains points ou certaines études et c'est dans ce sens que le débat public peut nous permettre d'améliorer aujourd'hui le projet qu'on présente. Donc pour résumer sur cette intervention un peu globale, ce que je vous propose de retenir si vous le voulez bien de cette présentation, c'est : 75 éoliennes dont les premières sont à 10 km des côtes et les autres à plus de 10 km des côtes, projet...

Claude BREVAN

M LEMARQUIS, je crois que tout le monde a compris là maintenant, il va falloir qu'on passe plutôt aux questions parce qu'on n'a plus beaucoup de temps, tout le monde sait là, vous l'avez dit suffisamment, ça a été dit faut donc il faut conclure parce que voilà, il y a sûrement des questions. Merci, M. LEMARQUIS, merci.

Philippe OZANNE

Ce n'est pas grave. Ma question est très simple, Monsieur LEMARQUIS, vous avez parlé de compétences industrielles et de collaboration avec d'autres partenaires. Parmi vos partenaires industriels y a-t-il les compagnies pétrolières ? Il y a un sous-entendu derrière ma question, mais ce n'est pas péjoratif du tout.

David LEMARQUIS

Écoutez, aujourd'hui non, il n'y a pas de compagnies pétrolières parmi les partenaires qu'on a pour ce projet.

Philippe OZANNE

Je pose cette question parce que les problèmes scientifiques et techniques pour les ingénieurs, très difficiles pour tout ce qui est construction offshore, ça a été étudié spécialement par les compagnies pétrolières internationales, etc. Il se trouve que la réglementation technique, sécurité, etc. internationale, c'est la norme ISO 96 600, elle a été rédigée essentiellement par les compagnies pétrolières et elles sont applicables au monde entier, donc dans vos relations scientifiques et techniques et les programmes de formation de vos équipes... voilà, je vous fais cette petite suggestion. Excusez-moi, j'ai été trop long.

Yvon ANDRÉ ?

Si vous le... Mme La Présidente

Marius JACOB

Je vous laisse répondre ?... Moi ça ne serait pas pour une question. Moi c'est pas vraiment pour faire une question que je suis venu, c'était plutôt en fait pour parler de cette transition écologique qui apparemment fait... qui me fait beaucoup rire en tout cas.

Claude BRÉVAN

Énergétique.

Marius JACOB

Énergétique, écologique j'en sais rien et moi j'aimerais souligner le fait qu'on ne peut pas parler de transition énergétique ou une écologie propre quoique ce soit, quand on parle d'industrialisation. Est-ce que l'industrialisation de l'énergie et des énergies ça nécessite la construction de pôles énergétiques centralisés, donc qui nécessitent de centraliser énormément de produits polluants et qui nécessite des infrastructures énormes pour transporter ces énergies déjà polluantes de base. Et donc on sait très bien qu'une zone de production éolienne va nécessiter du coup va fabriquer des lignes THT qui sont super polluantes et ça on le sait, il y a plein d'études qui ont été faites pour prouver ça. La production industrielle de l'énergie, c'est aussi quelque chose complètement antisocial parce que ça nécessite aussi des manèges de population et ça, je n'en ai pas du tout entendu parler depuis le début de ce débat et j'ai l'impression que c'est comme si ça n'existait pas. Il y a eu plein de gens qui ont été expulsés, des gens qui sont expropriés à chaque fois qu'il y a ce genre de pratiques qui se mettent en marche. Je voulais aussi dire que du coup le fait de créer ça sur un pôle local, ça me paraissait peut-être intéressant dans une transition énergétique, sauf que cette énergie qui va être produite sur place, elle ne sera en aucun cas consommée par les gens qui seront sur place, elle sera redistribuée sur un réseau central et on se demande toujours un petit peu pourquoi en fait, parce que si on produit ici pour 630 000 personnes, je ne vois pas pourquoi on devrait aller le redistribuer à l'échelle nationale. S'il y a les moyens aujourd'hui de produire pour le Calvados, produisons peut-être pour le Calvados et distribuons ça chez nous, ce qui éviterait la mise en place justement de lignes THT ou de réseaux super polluants. J'ai encore deux, trois trucs à dire.

Claude BREVAN

Allez vite maintenant s'il vous plaît.

Marius JACOB

Du coup il n'y aura pas de rupture écologique si on continue à fonctionner comme ça. Si on veut effectivement un jour effectuer une transition écologique et faire en sorte que la planète soit différemment... tout ce que ça comporte en fait, la production énergétique et toutes les pollutions que ça comporte. Si on n'essaie pas de parler, de sensibiliser les gens à une consommation plus modérée déjà de leurs énergies et si aussi on n'essaie pas d'encourager un peu l'autonomie énergétique des foyers et des individus, on sortira jamais justement des pollutions énormes qui sont liées aux différentes productions d'énergie, sans parler du nucléaire bien sûr. Voilà du coup si peut-être, j'aimerais souligner ça aussi qu'EDF et RTE, ils s'imposent un peu de

toutes les manières à chaque fois qu'ils ont des chantiers de cette taille et pas que de manière légale aussi, par exemple en Mayenne et en Manche où des maires et des élus locaux se sont opposés justement pour faire face à différents projets par exemple de lignes très haute tension. Il y a eu des intrusions sur des terrains privés et même des constructions avant même que les tribunaux aient rendu des...

Claude BREVAN

Vous voulez bien vous concentrer sur le débat de ce soir, s'il vous plaît, là nous ne sommes pas sur la ligne très haute tension de la Manche on est sur...

Marius JACOB

Bien sûr que si, parce que quand...

Claude BREVAN

Non non, on n'a pas beaucoup de temps pour parler.

Marius JACOB

Quand on fait appel à des acteurs qui sont impliqués sur tout un tas de projets différents, on les prend dans leur globalité, on ne prend pas des acteurs au hasard. Voilà, ces gens-là ils sont aussi capables de faire ça. Voilà je voulais juste que les gens soient un peu conscients en fait que la transition énergétique...

Claude BREVAN

Sur la première partie de la question, je vais répondre à la place du maître d'ouvrage parce qu'il faut aller vite. La première partie de la question sur la consommation effectivement d'énergie pour réaliser ce champ d'éoliennes, il y a une réunion au cours de laquelle ce sera tout à fait évoqué puisqu'on a demandé, d'ailleurs tout à fait conformément aux textes, que soit effectué un bilan carbone, donc on saura combien d'énergie fossile ont été consommées pour transporter les matériaux nécessaires à la construction des éoliennes, les implanter et même les entretenir puisqu'il y aura des bateaux qui iront les entretenir. Voilà, donc là-dessus vous aurez une réponse, mais c'est vrai que votre intervention est plus une contribution qui sera évidemment consignée que des questions. Y a-t-il d'autres questions Monsieur le Président s'il vous plaît, allez-y.

Laurent BEAUVAIS (Président du Conseil régional Basse-Normandie)

Merci, Mme la Présidente. Moi je n'ai pas de questions, j'ai simplement une position à rapporter devant le public qui est nombreux et je m'en félicite. Le conseil régional de Basse-Normandie évidemment soutient ce projet. Quelques raisons rapides et peu nombreuses, mais claires. La première c'est que vous l'avez dit les uns et les autres, ce projet s'inscrit dans une politique nationale de transition énergétique et que je ne vois pas pourquoi la Basse-Normandie se serait exemptée de participer à cette politique nationale de la transition énergétique alors que la Haute-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire vont être très présents, alors que cette région est une des régions qui a la plus grande façade littorale rapportée à son territoire, plus de 470 km de côtes et que des indicateurs favorables montraient que ces énergies marines pouvaient se développer ici en basse Normandie. Donc il est évident que ce territoire doit participer à cet effort national de transition énergétique et que ce projet s'inscrit, de ce point de vue, dans ce cadre-là nous en espérons d'autres dans le

domaine de l'hydrolien, mais ça ce n'est pas le sujet. La deuxième raison, elle est plus factuelle et plus stratégique c'est que ce projet de Courseulles s'inscrit dans un cadre plus régional, vous avez cité les dimensions industrielles, je vais insister deux secondes là-dessus. Cette région a besoin d'un renouveau industriel et portuaire et ce projet nous offre une occasion d'engager ce territoire vers des évolutions positives en faveur de l'emploi bien entendu, mais aussi en faveur de la diversification du tissu industriel. Est-il nécessaire que je vous parle de l'industrie automobile, est-il nécessaire que je vous parle de 20 secteurs industriels, qui sont en grande difficulté, ici comme dans le pays, et nous misons sur ce projet pour engager les transitions, d'autres transitions favorables aux entreprises de ce territoire et puis aux deux ports ; ce ne sont pas que des ports locaux, comme je viens de le voir là, ce sont des ports nationaux. Avec le département du Calvados et le département de la Manche, nous gérons les deux ports de Caen-Ouistreham au travers d'une structure qui s'appelle Ports Normands Associés, qui investit beaucoup sur ces deux ports, qui va investir beaucoup encore sur ces deux ports, il faut que ces ports fonctionnent. Est-il utile que je vous parle des difficultés du port de Cherbourg ? non. Et le port de Ouistreham, de Caen-Ouistreham a aussi besoin de développement, en voilà et notre responsabilité est bien entendu de favoriser ces activités en investissant sur les ports, c'est ce qui est en train de se faire. Et puis nous voulons animer le développement industriel, nous avons créé une société publique locale avec le département de la Manche et l'agglomération de Cherbourg pour favoriser l'émergence d'une filière, vous avez parlé M., de formation tout à l'heure, on a déjà publié un guide, je m'adresse à l'enseignant, car c'est très important de travailler avec le rectorat. Demain nous voulons créer un pôle de compétences, on appelle ça un Cluster, pour fédérer toute la sous-traitance bas normande, faire en sorte que les moyens universitaires et de recherche soient associés notamment ceux de l'université de Caen, mais pas exclusivement et puis de faire en sorte que les métiers y compris les métiers nouveaux, mais beaucoup de métiers anciens aussi à revaloriser, puissent être mis en avant. Je termine par une troisième raison c'est que la transition énergétique, c'est aussi l'acceptabilité sociale, et que dans la circonstance, au travers notamment, un outil qui est l'institut régional développement durable qui est composé pour une bonne part de laboratoires et d'équipes universitaires, nous engageons avec la profession, et je pense aux pêcheurs tout précisément, des dialogues et des conditions pour gérer l'évolution dans le temps et permettre que ces investissements nouveaux, cette transition énergétique qui n'est pas dans la théorie qui est du concret, puisse se gérer sur un territoire localement autour de Courseulles-Arromanches, mais plus généralement sur le littoral. Je pense au tourisme, je pense à la politique de mémoire, on va fêter le 70^e anniversaire du débarquement l'an prochain, on a un grand projet concernant les plages avec l'UNESCO et puis il y a tous les autres secteurs qui de près ou de loin seront concernés, donc la région avec les autres collectivités bien entendu, est aussi partante, positive dans ce projet pour ces raisons-là. Car c'est la réalité de demain. Si on veut que la transition énergétique se fasse effectivement et je pense qu'on le souhaite tous, il faut l'accompagner et le projet nous en donne aussi l'occasion. Voilà, je vous remercie. Je termine par une petite note d'humour excusez-moi. C'est mon deuxième débat public et j'entendais quelqu'un tout à l'heure qui disait « mais c'est encore un peu lointain », je voudrais rappeler que le précédent débat c'était sur le ferroviaire et on nous annonce des choses pour des horizons très lointains, je le regrette d'ailleurs, là on est sur des horizons à quatre ans, cinq ans, je pense qu'on

a ici une occasion plutôt positive de se remonter le moral, merci.

Claude BRÉVAN

M. le Président. Merci

Jean-Léonce DUPONT (Président du Conseil général du Calvados)

Deux petites questions. J'en ai déjà posé une, mais la première c'est évidemment vous avez déjà imaginé la situation d'une dérive de bateaux dans le champ considéré, nous ne sommes quand même pas très loin du rail et il est évident que ça peut arriver avec des conditions météorologiques un petit peu difficiles. Donc que se passe-t-il si un gros bateau sous pavillon non contrôlé dérive dans ce champ ? La deuxième c'est est-ce que vous avez également envisagé des situations climatiques un peu exceptionnelles - je ne dis pas ça parce que nous sortons d'une semaine climatique un peu particulière dans ce département du Calvados et en Normandie -, mais dans les années 50, la Manche a gelé, est-ce que ça a un impact ou pas sur effectivement le champ question ? Alors une fois ces deux questions posées, je voudrais bien entendu m'associer à un certain nombre de propos qui ont été tenus. D'abord je voudrais vous remercier les uns les autres pour la qualité à la fois du débat et également la qualité de la présentation, et également je dirais déjà en amont, de l'ensemble d'un certain nombre de remarques qui vous ont été faites et que vous avez intégrées, donc j'ai bon espoir que si remarque à nouveau il y a, vous aurez capacité effectivement à les intégrer. Je voudrais vous dire que le conseil général du Calvados considère évidemment comme extrêmement intéressant ce projet. Pour l'ensemble des raisons qui viennent d'être indiquées, bien entendu en termes d'emploi. Laurent le disait tout à l'heure, vous savez très bien que nous sommes passés grosso modo d'une activité d'un pays industriel de 20 % dans ce pays, à 12 à 13 % et qu'il y a lieu de s'interroger pour recréer effectivement un certain nombre d'activités et que j'oserais dire pour une fois la Basse-Normandie, le Calvados présentent un certain nombre d'atouts qui nous permettent d'envisager de façon un peu optimiste la création, l'émergence d'une filière qui est importante pour notre pays, mais vous l'avez montré tout à l'heure, qui peut être importante à un niveau international, donc c'est quelque chose d'extrêmement intéressant. Il y a deux questions, mais vous l'avez dit Mme la Présidente pratiquement dans votre introduction, qui sont essentielles c'est le problème de la pêche et c'est le problème du site historique tout à fait exceptionnel. Sur le problème de la pêche je dirais, je vous remercie déjà d'avoir réduit la zone et je voudrais vous dire que je serai particulièrement sensible au fait qu'effectivement - j'ai entendu les propos du vice amiral -, on puisse avoir capacité à aller pêcher sur la zone. Alors je sais que c'est en discussion, mais je crois que c'est extrêmement important. Il a été dit tout à l'heure que nous avons de plus en plus de contraintes dans la Manche qui s'additionnent les unes aux autres. Vous avez fort justement dit que c'était un secteur d'activité extrêmement important, il y a donc lieu de se donner tous les moyens pour qu'effectivement, il y ait le moins de conséquences possibles. Je crois même savoir que certaines expériences à l'étranger montrent bien qu'il y a même une flore qui peut à nouveau se développer souvent dans des conditions remarquables quand tout cela est géré avec intelligence donc il faut vraiment être sensible et se donner le maximum. J'ai bien compris que vous avez réorienté vos éoliennes pour permettre éventuellement ce type d'activité, j'espère que nous pourrons aller jusqu'au bout, et que nous aurons donc une possibilité réelle de pêcher sur cette zone. Le deuxième

problème, c'est le site tout à fait remarquable et qui vous le savez bien là aussi au-delà de la mémoire, de la mémoire pour les personnes, pour l'histoire, entraîne également une activité économique. Vous savez vous êtes ici à Bayeux. À Bayeux on pense tapisserie, on pense secteurs sauvegardés et bien savez-vous que 70 % des gens qui visitent la ville viennent au départ par ce qu'ils sont venus sur la thématique de mémoire liée aux plages du débarquement, donc ça a un impact tout à fait considérable, il faut y être particulièrement sensible. Je vous remercie donc d'avoir reculé les zones par rapport à un nombre de projets initiaux pour effectivement respecter les sites, permettre un certain nombre de projets. Nous, département nous y sommes évidemment particulièrement sensibles et je voudrais dire que nous avons aussi la volonté de valoriser l'ensemble du littoral puisque nous avons prévu un chemin du littoral pédestre et cyclable qui ira d'Isigny à Honfleur, c'est-à-dire les 140 km de côtes, donc vous imaginez bien que nous serons particulièrement sensibles à la visibilité sur le champ particulier que vous êtes en train de créer. Et puis simplement dire que le département est également très sensible à toute l'activité liée au port, nous sommes effectivement dans PNA, j'ai même proposé au président de région et au président du conseil général de la Manche d'être éventuellement associés à la SPL qui s'est montée sur l'hydrolien et vous savez que nous mettrons en place l'élévateur à bateau à Port-en-Bessin qui est lui aussi également extrêmement important pour l'ensemble de la filière, tout ça pour dire que nous avons à nous coordonner, nous avons à travailler ensemble, c'est un projet, il y a probablement encore des propositions à faire pour l'améliorer, mais nous comptons sur vous réellement vu la qualité de ces débats pour aller jusqu'au bout et pour atteindre le meilleur résultat possible.

Claude BREVAN

Merci M. D'autres demandes de parole avant de clore cette réunion ? Oui Monsieur, vous aviez déjà levé la main.

Michel JEANNERET

Michel JEANNERET, Courseulles en débats. Le projet s'appelle Courseulles et donc je n'ai pas vu de retombées économiques sur Courseulles, aucune, donc à part nous payer les royalties, je ne vois pas ce que vous pouvez faire ?

Claude BREVAN

Est-ce qu'il y a d'autres questions dans le même domaine, pour qu'il y ait qu'une seule réponse qui soit faite sur ce sujet- là. Non, si une autre question Monsieur ? Allez-y.

Non parce que l'on ne peut pas vous enregistrer. Le problème n'est pas qu'on ne vous entend pas, mais vous n'êtes pas enregistré.

Philippe DESCHAMPS

Lorsqu'on implante des éoliennes terrestres dans les communes, je crois qu'il y a des taxes qui reviennent au budget de la commune. Je vais souvent dans un village où il y en a quatre là, ça fait du bruit et tout, mais il paraît ça rapporte de l'argent. Je voulais savoir si les communes qui vont se trouver en face de ces éoliennes vont pouvoir récupérer un peu d'argent ?

Claude BREVAN

Alors, allez-y parce que là il y a une réponse très précise à faire sur ce sujet.

Bernard GUITTON

Sur l'aspect effectivement rapport aux communes, il y a une taxe qui est prévue qui est de l'ordre de mémoire de 11 400 et quelques euros par mégawatt installé, donc grosso modo ça va rapporter entre 3 millions et 3 millions et demi d'euros par an aux communes du littoral. Alors après le calcul est assez complexe en fonction de la distance de la commune par rapport au site, du nombre d'habitants, mais ça représente néanmoins ce volume d'argent qui sera redistribué chaque année aux communes du littoral et Courseulles sera bien évidemment concerné.

Claude BREVAN

Et sur les emplois sur Courseulles, parce que j'ai bien compris que ce n'était pas simplement de la fiscalité qu'il s'agissait, qu'est-ce qu'on peut répondre, y a-t-il des entreprises sur Courseulles c'est ça qui sont susceptibles de répondre aux appels d'offres ?

Bernard GUITTON

Alors dans un premier temps, on avait regardé à utiliser, on s'était posé la question d'utiliser le port de Courseulles pour des activités de maintenance. Il se trouve que les caractéristiques ne correspondaient pas tout à fait à ce qu'on en attendait. Après reste effectivement au-delà, les aspects fiscaux à identifier, à continuer le travail qu'on a évoqué tout à l'heure pour identifier des entreprises et des partenaires locaux que l'on pourrait impliquer sur la construction du projet.

Claude BREVAN

Y a-t-il encore une ou deux demandes de parole ? Une, allez-y, ah, une dame, c'est bien ça, la première.

Véronique LEROUX BURNEL

J'ai lu dans la presse que l'éolien offshore pourrait très vite se mettre en place sur nos 480 km de côtes et que nous avons du retard par rapport à l'Allemagne. Mais qu'en est-il justement de l'Allemagne qui a tout misé sur l'éolien. 23 centrales à charbon sont en construction, l'éolien seul ne pouvant suffire à la demande, le bilan CO2 s'en trouve donc alourdi. Le prix de l'électricité devrait connaître une hausse spectaculaire, toujours en Allemagne, l'an prochain plus de 5 centimes le kilowatt, c'est 50 € de plus par foyer et par an. En Allemagne toujours, le tournant énergétique pourrait devenir un problème social, certes elle ferme des centrales nucléaires, mais s'alimente de notre nucléaire ou d'autres pays. Ne serait-il pas bon d'en mesurer les conséquences ? Vous parlez souvent d'emploi, de relancer la croissance, mais l'enjeu prioritaire n'est-il pas de réduire de 20 % notre CO2 d'ici 2020 et de freiner le réchauffement climatique. Or le problème en France ne vient pas de la production d'électricité, car le CO2, c'est 6 %, alors que dans le schéma régional climat, air, énergie, la source donc, le bâtiment est à 46 %, l'agriculture à 45 %, le transport 27 % et l'industrie 25 %.

Claude BREVAN

Merci. M. ANDRÉ vous pouvez apporter une réponse ou ?

Yvon ANDRE

J'ai un peu l'impression que les réponses sont dans votre question parce que, clairement le choix qu'a fait l'Allemagne, ce n'est pas le nôtre. Ils ont effectivement choisi d'abandonner le nucléaire et effectivement pour ce faire, ils ont aujourd'hui besoin de relancer l'activité de production à partir de moyens assez conventionnels que sont le charbon et autres. Mais bon, c'est un choix. Je veux dire c'est justement le choix français, là je ne vais pas du tout me mettre une casquette du groupe EDF, mais vous l'avez dit vous-même, aujourd'hui en production de CO2, l'électricité est très faible, très marginal c'est essentiellement les transports et l'industrie et l'industrie lourde. On a la chance d'avoir une électricité qui est inférieure au niveau européen de l'ordre de 25 ou 30 %, donc c'est très bien pour nos entreprises, ce qu'il faut, c'est effectivement veiller dans cette transition... votre question d'ailleurs est à mon avis tout à fait importante et elle devrait être traitée au niveau du fameux débat sur la transition énergétique parce que les questions sur quel mix énergétique doit on avoir, sont évidemment extrêmement compliqués à gérer, mais très importantes, donc je pense que, j'allais vous dire qu'il faut, mais là je ne suis pas non plus très objectif, mais pour ce faire, si on veut éviter de produire du CO2 avec de nouvelles productions, autant faire des énergies renouvelables.

Claude BREVAN

Une dernière intervention et puis on va passer à une conclusion très très rapide.

M. VAUDELLE

M. VAUDELLE. Je reviens sur ma question tout à l'heure du rendement de l'énergie parce que c'est quand même le problème majeur justement pour obtenir de l'énergie renouvelable, c'est que M. ANDRÉ a éludé complètement ma question puisqu'il a fait croire que l'éolien était complété par le nucléaire, ce qui est absolument faux, je veux dire, l'éolien est une énergie à démarrage immédiat et ce n'est pas de l'énergie de base, donc il faut le compléter par les énergies, par les centrales thermiques. Voilà, l'éolien ne peut pas exister sans les centrales thermiques, c'est la raison pour laquelle EDF investit beaucoup sur les centrales thermiques en ce moment, donc quand on fait croire qu'une éolienne, ça ne pollue pas, de manière indirecte au contraire elle pollue, plus vous construisez des éoliennes, plus on consommera des énergies fossiles.

Yvon ANDRE

Moi je suis un fidèle lecteur des rapports du RTE qui publie régulièrement tous les ans sur les notions d'investissements et autres et j'avais cru lire qu'au-delà de 10 000 MW, il faudrait des moyens supplémentaires pour assurer la fameuse variabilité des énergies nouvelles. On n'en est pas là, on en est 7 000 MW, je le rappelais, donc à ma connaissance ce problème-là n'existe pas encore, il se posera, il faudra adapter les réseaux il n'y a aucun doute là-dessus, mais encore une fois, c'est un débat qui dépasse assez largement le sujet de ce soir. D'ailleurs, je pense il est prévu quelque part, non d'avoir...

Claude BREVAN

Il sera abordé, il sera abordé justement je vais en profiter si vous le voulez bien, il sera abordé lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 4 avril et qui aura lieu à

Courseulles, où il y aura un exposé de réseau de transport d'électricité, RTE sur la manière effectivement dont est régulée la production, en tout cas la consommation d'électricité au niveau national, donc vous aurez toutes ces réponses sur ces sujets. Une dernière question avant de conclure et puis on conclut si vous voulez bien, il y avait encore une intervention ? Quelqu'un avait levé la main ? Encore, vous allez-y, allez-y. Mais ne vous en allez pas avant qu'on ait regardé si c'est possible de monter quelque chose avec vos élèves.

Patrick DOMENGET

Non, non, il n'y a pas de problème. Je vais rester donc Patrick DOMENGET ça doit faire la cinquième. Je réponds rapidement à la question de tout à l'heure, je ne sais pas si l'intervenant est encore là, il reprochait aux éoliennes de fonctionner à 38% à pleine charge. Moi je répondrai que le nucléaire fonctionne à 33 %. Deuxième chose, sur les interventions précédentes, sur la compensation par du thermique, c'est vrai qu'il y a une intermittence, c'est qu'il y a besoin de thermique, maintenant quand on regarde dans le détail ce qui se passe, le fait de mettre de l'éolien et du photovoltaïque fait qu'on produit par rapport à nos pointes, qu'on économise du thermique par rapport à nos pointes et donc on ferme les centrales thermiques. Voilà

Claude BREVAN

Merci. Si vous le voulez bien on va conclure cette première réunion. Je dois dire que personnellement je l'ai trouvée extrêmement riche et extrêmement intéressante. Merci au maître d'ouvrage parce que ses exposés étaient extrêmement clairs, tout à fait bien préparés. Je voudrais vous suggérer quelque chose. On voit que vous êtes très exigeants, vous êtes déjà très savants, vous avez envie d'approfondir un certain nombre de questions, n'hésitez pas à nous écrire ou à nous faire savoir, il y a un site qui figure sur les papiers que vous avez reçu, à faire savoir les sujets que vous voulez voir approfondir, parce que c'est important, on orientera les prochaines réunions en ce sens, c'est tout à fait intéressant de savoir ce qui vous intéresse en particulier et sur quoi vous vous posez des questions de manière à ce qu'on puisse vraiment l'intégrer et les préparer. Merci donc à tous pour cette réunion qui augure très bien d'un futur débat tout à fait riche. Merci.

Fin de la séance à 23h15